

**Recensement, classement acoustique  
et secteurs affectés par le bruit des  
infrastructures de transports  
terrestres**

## Table des matières

TITRE IV.....	1
RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES.....	1
I. – ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX.....	3
II. - CLASSEMENT SONORE DES VOIES PARISIENNES.....	8
III. – CLASSEMENT SONORE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES LIGNES DE MÉTRO ET DE R.E.R. (RATP) DU DÉPARTEMENT DE PARIS.....	22
IV. - CLASSEMENT SONORE DES LIGNES FERROVIAIRES SNCF DU DÉPARTEMENT DE PARIS.....	37

## I. – ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

En application de l'article L.571-10 du Code de l'environnement, les infrastructures de transports terrestres routières et ferroviaires sont recensées et classées en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic par l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2000 modifié et l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2019 ci-dessous reproduits.

Ces arrêtés visent l'arrêté interministériel modifié du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit. Cet arrêté est reproduit en addenda des textes et documents illustrés annexés au PLU pour informations complémentaires.

**Arrêté préfectoral du 15 novembre 2000  
portant classement acoustique des infrastructures terrestres  
sur le territoire du département de Paris**

**modifié par l'arrêté n° 75-2019-10-03-003 du 3 octobre 2019 et  
modifié par l'arrêté n° 75-2021-08-27-00004 du 27 août 2021**

**Le Préfet de la Région d'Île de France  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'honneur**

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R111-4-1 ;

**Vu** la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14 ;

**Vu** le décret n°95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;

**Vu** le décret n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transport terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

**Vu** l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;

**Vu** l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

**Vu** le projet de classement acoustique des infrastructures routières sur le territoire du département de Paris proposé par le maire de Paris ;

**Vu** le projet de classement acoustique des infrastructures ferrées sur le territoire du département de Paris proposé par la RATP ;

**Vu** le projet de classement acoustique des infrastructures ferrées sur le territoire du département de Paris proposé par la SNCF ;

**Sur** la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de Paris

Conformément aux dispositions de l'article R. 125-28 du code de l'environnement, le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres ainsi que les secteurs affectés par le bruit approuvés par ces arrêtés sont tenus à la disposition du public dans les lieux suivants aux heures habituelles d'ouverture :

- La Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris - Unité départementale équipement et aménagement de Paris, 5 rue Leblanc – 75015 Paris
- Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris – Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.), 121, avenue de France ou 6, promenade Claude Lévy Strauss – 75013 Paris

### ARRÊTE

**Article 1** modifié par l'arrêté du 3 octobre 2019 :

Les infrastructures terrestres routières situées sur le territoire du département de Paris sont classées dans les cinq catégories prévues par l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, comme indiqué dans le tableau joint au présent arrêté donnant la liste des voies et, par tronçon, la catégorie correspondante. Ces voies sont représentées sur la carte en annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2 :**

Le présent arrêté est applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police et de son affichage à la mairie de Paris et dans chacune des mairies d'arrondissement de la ville de Paris.

**Article 3 :**

Des copies du présent arrêté sont adressées :

au Maire de Paris  
au Préfet de police  
aux Préfets et aux Directeurs départementaux de l'équipement des départements des Hauts de Seine, de Seine Saint-Denis et du Val de Marne.  
au Président de Réseau Ferré de France  
au Président de la SNCF  
au Président Directeur Général de la RATP.

**Article 4 :**

La Préfète, Secrétaire générale de la Préfecture de Paris et le Maire de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 novembre 2000

Le Préfet de la Région d'Île de France , Préfet de Paris  
La Préfète, Secrétaire générale de la Préfecture de Paris

**SIGNE**

Colette HOREL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE PARIS

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT  
Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°75-2019-10-03-003**

**portant approbation du classement sonore du réseau RATP du département de Paris et modifiant l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2000 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur le territoire de Paris**

**Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris,  
officier de la Légion d'honneur,  
commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 571-10, et R. 571-32 à R. 571-43 ;
  - Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 111-11, L. 111-11-1 et L. 111-11-2, R. 111-4-1, R. 111-23-1 et R. 111-23-2 ;
  - Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 151-53 et R. 153-18 ;
  - Vu** l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 ;
  - Vu** l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé ;
  - Vu** l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les hôtels ;
  - Vu** l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;
  - Vu** l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2000 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur le territoire de Paris assortis des pièces annexées ;
  - Vu** le recensement des infrastructures devant faire l'objet d'un classement sonore ou d'une actualisation de leur classement sonore effectué par la RATP sur son réseau et réalisé pour le compte du Préfet, ainsi que la proposition de classement sonore à leur appliquer ;
  - Vu** la consultation de la ville de Paris du 04 juin au 03 septembre 2019, et l'absence d'avis formulé ;
- Considérant** que le classement sonore des infrastructures gérées par la RATP dans Paris a lieu d'être actualisé compte tenu des évolutions structurelles du réseau, des évolutions du trafic empruntant, des évolutions dans les perspectives de développement du trafic projeté et du développement urbain autour de ces infrastructures ;
- Sur** proposition du directeur de l'unité départementale de Paris de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA-JD75)

5 rue Leblanc – 75 911 PARIS Cedex 15 – Tél : 01 82 52 51 77

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2000 portant classement sonore des infrastructures terrestres sur le territoire du département de Paris est remplacé par les articles 1 et 1b rédigés comme suit :

« **Article 1 :**

Les infrastructures terrestres routières situées sur le territoire du département de Paris sont classées dans les cinq catégories prévues par l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, comme indiqué dans le tableau joint au présent arrêté donnant la liste des voies et, par tronçon, la catégorie correspondante. Ces voies sont représentées sur la carte en annexe 1 du présent arrêté.

**Article 1.b :**

Les infrastructures terrestres ferroviaires gérées par SNCF Réseau situées sur le territoire du département de Paris sont classées dans les cinq catégories prévues par l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, comme indiqué dans le tableau joint au présent arrêté donnant la liste des voies et, par tronçon, la catégorie correspondante. Ces voies sont représentées sur la carte en annexe 3 du présent arrêté. »

L'annexe 2 de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2000, relative aux lignes de métro et de RER gérées par la RATP, est abrogée.

**Article 2 :**

Les infrastructures de transports terrestres concernées par le présent arrêté relèvent de la RATP.

Chaque infrastructure ou tronçon d'infrastructure de ce réseau, classé au titre du classement sonore, est listé en annexe du présent arrêté avec le début et la fin du tronçon classé, sa catégorie et le secteur affecté par le bruit associé à la catégorie.

La cartographie des infrastructures classées est annexée au présent arrêté.

Les cartes des secteurs affectés par le bruit associés, arrêtés par le préfet en application du 1° de l'article R. 571-38 du code de l'environnement (CE), sont annexés au présent arrêté. Elles correspondent aux cartes de type B telles que définies par l'article R572-5 (CE).

La cartographie dynamique des secteurs affectés par le bruit associés est disponible par voie électronique :

[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1075/carte\\_bruit\\_strategique\\_infra\\_f\\_075.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1075/carte_bruit_strategique_infra_f_075.map)

**Article 3 :**

Les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement, de santé et les hôtels à construire, ainsi que les parties nouvelles de ces types de bâtiments existants, situés dans les secteurs affectés par le bruit des infrastructures classées à l'article 2, présentent un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

5 rue Leblanc – 75 911 PARIS Cedex 15 – Tél : 01 82 52 51 77

**Article 4 :**

Les infrastructures de transports terrestres classées dans l'une des 5 catégories du classement sonore, ainsi que les périmètres des secteurs affectés par le bruit associés, sont reportés par la Ville de Paris dans les annexes des documents d'urbanisme, à titre d'information.

**Article 5 :**

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et affiché pendant un mois à la mairie de Paris et dans chacune des mairies d'arrondissements de la ville de Paris.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de Paris. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

**Article 7 :**

Le Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, le directeur de l'unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris, le maire de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le - 3 OCT. 2019

La Préfète, secrétaire générale  
de la préfecture de la région d'Île-de-France  
préfecture de Paris

Magali CHARBONNEAU,

5 rue Leblanc – 75 911 PARIS Cedex 15 – Tél : 01 82 52 51 77



**Direction régionale et interdépartementale de  
l'Environnement, de l'Aménagement et  
des Transports d'Île-de-France**

Unité départementale de Paris

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 75-2021-08-27-00004**

**portant approbation du classement sonore du réseau SNCF du département de Paris et modifiant l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2000 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur le territoire de Paris**

**Le préfet de la région d'Île-de-France  
préfet de Paris  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

**Objet :**

- Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 571-10, et R. 571-32 à R. 571-43 ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 111-11, L. 111-11-1 et L. 111-11-2, R. 111-4-1, R. 111-23-1 et R. 111-23-3 ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 151-53 et R. 153-18 ;
- Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les hôtels ;

Unité Départementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports de Paris  
5, rue Leblanc – 75 911 PARIS Cedex 15  
Tél : 01 82 52 51 77  
www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1/4

- Vu l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2000 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres sur le territoire de Paris assorti des pièces annexées ;
- Vu le recensement des infrastructures devant faire l'objet d'un classement sonore ou d'une actualisation de leur classement sonore effectué par SNCF réseau sur son réseau et réalisé pour le compte du Préfet, ainsi que la proposition de classement sonore à leur appliquer ;
- Vu la consultation de la ville de Paris du 19 juin au 19 septembre 2020 et son avis réputé favorable en l'absence de réponse dans un délai de 3 mois conformément à l'article R 571-39 du code de l'environnement ;
- Considérant que le classement sonore des infrastructures gérées par SNCF réseau dans Paris a lieu d'être actualisé compte tenu des évolutions structurelles du réseau, des évolutions du trafic empruntant, des évolutions dans les perspectives de développement du trafic projeté et du développement urbain autour de ces infrastructures ;

Sur proposition du directeur de l'unité départementale de Paris de la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT-UD75)

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1b de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2000 portant classement sonore des infrastructures terrestres sur le territoire du département de Paris modifié par l'arrêté préfectoral n°75-2019-10-03-003 portant approbation du classement sonore du réseau RATP du département de Paris est abrogé.

L'annexe 3 de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2000, relative au réseau ferroviaire appartenant à RFF, est abrogée.

### Article 2

Les infrastructures de transports terrestres concernées par le présent arrêté relèvent de SNCF réseau.

Chaque infrastructure ou tronçon d'infrastructure de ce réseau, classé au titre du classement sonore, est listé en annexe du présent arrêté avec le début et la fin du tronçon classé, sa catégorie et le secteur affecté par le bruit associé à la catégorie.

La cartographie des infrastructures classées est annexée au présent arrêté.  
Les cartes des secteurs affectés par le bruit associés, arrêtés par le préfet en application du 1<sup>o</sup> de l'article R. 571-38 du code de l'environnement (CE), sont annexés au présent arrêté. Elles correspondent aux cartes de type B telles que définies par l'article R572-5 (CE).

La cartographie dynamique des secteurs affectés par le bruit associés est disponible par voie électronique :  
[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1075/carte\\_bruit\\_strategique\\_infra\\_f\\_075.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1075/carte_bruit_strategique_infra_f_075.map)

### Article 3

Les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement, de santé et les hôtels à construire, ainsi que les parties nouvelles de ces types de bâtiments existants, situés dans les secteurs affectés par le bruit des infrastructures classées à l'article 2, présentent un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

### Article 4

Les infrastructures de transports terrestres classées dans l'une des 5 catégories du classement sonore, ainsi que les périmètres des secteurs affectés par le bruit associés, sont reportés par la Ville de Paris dans les annexes des documents d'urbanisme, à titre d'information.

### Article 5

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et affiché pendant un mois à la mairie de Paris et dans chacune des mairies d'arrondissements de la ville de Paris.

**Article 6**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de Paris. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

**Article 7**

La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, chargée de l'administration de l'État dans le département, le directeur de l'unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris et la maire de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 août 2021

La Préfète, Directrice de Cabinet  
du Préfet de la Région Île-de-France,  
Préfet de Paris

**Signé**

Magali CHARBONNEAU

**II. - CLASSEMENT SONORE DES VOIES PARISIENNES**

**1. Carte du classement acoustique des voies (Annexe 1 à l'arrêté du 15 novembre 2000)**



RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Tableau joint à l'arrêté du 15 novembre 2000

**Classement sonore des voies**

Arrdt(s)	Nom du tronçon	Débutant	Finissant	Ca t
16	AV. ADRIEN HEBRARD		Av. Mozart	4
16	AV. ALBERT DE MUN			4
7	AV. BOSQUET	Pont de l'Alma	Av. de la Motte Picquet	3
17	AV. BRUNETIERE			4
16	AV. BUGEAUD			3
17	AV. CARNOT			3
20	AV. CARTELLIER	Av. de la Porte de Bagnolet	Limite de Paris	3
12	AV. CHARLES DE FOUCAULD			3
13	AV. CLAUDE REGAUD			3
10	AV. CLAUDE VELLEFAUX	Av. Parmentier	Bd de la Villette	3
19	AV. CORENTIN CARIOU	Rue de Flandres	Bd Mac-Donald	3
12	AV. COURTELINE	Bd Sault	Limite de Paris	3
16	AV. D'EYLAU	Place de Mexico	Place du Trocadéro et du 11 Nov.	3
16	AV. D'IANA	Av. des Nations Unies	Pl. Charles de Gaulle	3
13	AV. D'Italie	Place d'Italie	Boulevard Masséna	2
13	AV. D'IVRY	Rue de Tolbiac	Boulevard Masséna	3
12	AV. DAUMESNIL	Rue de Lyon	Bd de la Guyanne	3
7/15	AV. DE BRETEUIL	Av. de Tourville	Bd Garibaldi	3
13	AV. DE CHOISY	Place d'Italie	Boulevard Masséna	3
17/18	AV. DE CLICHY	Bd Berthier	Pl. de Clichy	3
13	AV. DE FRANCE			3
8	AV. DE FRIEDLAND	Pl. Charles de Gaulle	Rue du Faub, St-Honoré	3
14	AV. DE L'OBSERVATOIRE	Av. Denfert Rochereau	Bd du Montparnasse	3
1/2	AV. DE L'OPERA	Place de l'Opera	Rue St-Honore	3
7	AV. DE LA BOURDONNAIS	Quai Branly	Av. de la Motte-Picquet	3
16/17	AV. DE LA GRANDE ARMEE	pl. de la Porte Maillot	Pl. Charles de Gaulle	2
15/7	AV. DE LA MOTTE PICQUET	bd de Grenelle	Bd de la Tour Maubourg	3
15	AV. DE LA PORTE BRANCION			3
19	AV. DE LA PORTE BRUNET			3
19	AV. DE LA PORTE CHAUMONT			3
17	AV. DE LA PORTE D'ASNIERES	Limite de Paris	Rue de Tocqueville	2
18/19	AV. DE LA PORTE D'AUBERVILLIERS	Limite de Paris	Bd Ney	2
16	AV. DE LA PORTE D'AUTEUIL	Périphérique	Pl. de la Porte d'Auteuil	2
13	AV. DE LA PORTE D'ITALIE	Boulevard Masséna	Limite de Paris	2
13	AV. DE LA PORTE D'IVRY	Av. d'Ivry	Limite de Paris	3
14	AV. DE LA PORTE D'ORLEANS	Périphérique Sud	Pl. du 25 Août 1944	2
20	AV. DE LA PORTE DE BAGNOLET	Pl. de la Porte Bagnolet	Av. Ibsen	2
17	AV. DE LA PORTE DE CHAMPERRET			3
12	AV. DE LA PORTE DE CHARENTON	Bd Poniatowski	Périphérique Sud	3

14	AV. DE LA PORTE DE CHATILLON	Limite de Paris	Bd Brune	2
13	AV. DE LA PORTE DE CHOISY	Boulevard Masséna	Limite de Paris	3
17	AV. DE LA PORTE DE CLICHY	Limite de Paris	Bd Berthier	2
18	AV. DE LA PORTE DE CLIGNANCOURT	Bd Ney	Limite de Paris	2
18	AV. DE LA PORTE DE LA CHAPELLE	Bd Ney	Limite de Paris	2
15	AV. DE LA PORTE DE LA PLAINE			2
19	AV. DE LA PORTE DE LA VILLETTE	Bd Mac-Donald	Limite de Paris	2
20	AV. DE LA PORTE DE MENILMONTANT			4
18	AV. DE LA PORTE DE MONTMARTRE			4
20	AV. DE LA PORTE DE MONTREUIL			2
14	AV. DE LA PORTE DE MONTROUGE			3
19	AV. DE LA PORTE DE PANTIN	Pl. de la Porte de Pantin	Limite de Paris	3
16	AV. DE LA PORTE DE SAINT CLOUD	Pl. de le Porte de St Cloud	Av. Ferdinand Buisson	3
17/18	AV. DE LA PORTE DE SAINT OUEN	Bd Bessieres	Limite de Paris	2
15	AV. DE LA PORTE DE SEVRES	Périphérique	Bd Victor	2
14	AV. DE LA PORTE DE VANVES			3
17	AV. DE LA PORTE DE VILLIERS			3
12/20	AV. DE LA PORTE DE VINCENNES	Bd Sault	Limite de Paris	3
13	AV. DE LA PORTE DE VITRY			3
19/20	AV. DE LA PORTE DES LILAS	Bd Sérurier	Limite de Paris	3
18	AV. DE LA PORTE DES POISSONNIERS			3
17	AV. DE LA PORTE DES TERNES	Limite de Paris	Bd Pershing	3
19	AV. DE LA PORTE DU PRE SAINT GERVAIS	Bd Sérurier	Limite de Paris	4
16	AV. DE LA PORTE MOLITOR			3
17	AV. DE LA PORTE POUCHET			3
11	AV. DE LA REPUBLIQUE	Pl. de la République	Pl. Auguste Métiévier	3
16	AV. DE LAMBALLE			4
19	AV. DE LAUMIERE			4
7/15	AV. DE LOWENDAL	Bd de Grenelle	Av. de Tourville	3
16	AV. DE MALAKOFF	Av. Foch	Pl. de la Porte Maillot	3
8	AV. DE MARIGNY	Av. des Champs-Élysées	Rue du Faub. St-Honoré	3
8	AV. DE MESSINE	Rue de Monceau	Bd Haussmann	3
16	AV. DE NEW YORK	Rue Beethoven	Pont de l'Alma	2
12	AV. DE SAINT MANDE	Rue de Picpus	Bd de Picpus	4
12	AV. DE SAINT MANDE	Bd de Picpus	Bd Sault	3
17/18	AV. DE SAINT OUEN	Av. de Clichy	Bd Ney	3
7/15	AV. DE SAXE	pl. de Fontenoy	Rue de Sèvres	4
7/15	AV. DE SUFFREN	Quai Branly	Bd Garibaldi	3

RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

11	AV. DE TAILLEBOURG			4
7	AV. DE TOURVILLE	Av. Bosquet	Bd de la Tour Maubourg	3
7	AV. DE TOURVILLE	Bd de la Tour Maubourg	Bd des Invalides	2
16	AV. DE VERSAILLES	Pl. de la Porte de St-Cloud	Rue de Boulainvilliers	3
7	AV. DE VILLARS	Place Vauban	Bd des Invalides	3
17	AV. DE VILLIERS	Bd Berthier	Pl. du Maréchal Juin	2
17	AV. DE VILLIERS	Pl. du Maréchal Juin	Pl. Prosper Goubaux	3
8/17	AV. DE WAGRAM	Pl. Charles de Gaulle	Bd Pereire	3
8	AV. DELCASSE	Rue de Penthièvre	Rue la Boétie	3
14	AV. DENFERT ROCHEREAU	Place Denfert Rochereau	Av. de l'Observatoire	3
8	AV. DES CHAMPS ELYSEES	Pl. Charles de Gaulle	place de la Concorde	2
5/13	AV. DES GOBELINS	Rue Claude Bernard	Place d'Italie	3
16	AV. DES NATIONS UNIES	Bd Delessert	Av. Albert de Mun	3
17	AV. DES TERNES,1	Bd Pershing	Av. Niel	2
17	AV. DES TERNES,2	Av. Niel	Av. de Wagram	3
12	AV. DES TERROIRS DE FRANCE	Rue Baron le Roy	Quai de Bercy	4
16	AV. DODE DE LA BRUNERIE			3
12	AV. DU BEL AIR	Pl. de la Nation	Av. de St-Mande	4
17	AV. DU CIMETIERE DES BATIGNOLLES			4
12	AV. DU DOCTEUR ARNOLD NETTER	Av. de St-Mandé	Cours de Vincennes	3
8	AV. DU GENERAL EISENHOWER	Av. Franklin D. Roosevelt	Av. W. Churchill	3
12	AV. DU GENERAL LAPERRINE			3
14	AV. DU GENERAL LECLERC	Bd Brune	Pl. Denfert Rochereau	2
1	AV. DU GENERAL LEMONNIER	Quai des Tuileries	Rue de Rivoli	3
12	AV. DU GENERAL MICHEL BIZOT	Rue de Charenton	Av. du Dr A. Netter	3
16	AV. DU GENERAL SARRAIL			4
15	AV. DU MAINE	Bd du Montparnasse	Rue de l'Arrivée	2
14/15	AV. DU MAINE	Rue du Départ	Rue Vercingétorix	3
14	AV. DU MAINE	Rue Vercingétorix	pl. Victor Basch	2
16	AV. DU MARECHAL FAYOLLE			4
7	AV. DU MARECHAL GALLIENI	Quai d'Orsay	Place des Invalides	3
16	AV. DU PRESIDENT KENNEDY	Pont de Grenelle	Rue Beethoven	3
16	AV. DU PRESIDENT WILSON	Pl. du Trocadéro et du 11 Nov.	Av. Albert de Mun	2
8/16	AV. DU PRESIDENT WILSON	Av. Albert de Mun	Pl. de l'Alma	3
20	AV. DU PROFESSEUR ANDRE LEMIERRE			3
16	AV. DU RECTEUR POINCARÉ			4
11/12	AV. DU TRONE	Pl. de la Nation	Cours de Vincennes	3
7	AV. DUQUESNE	Pl. de l'école Militaire	Rue Eblé	3
16	AV. EDOUARD VAILLANT			3
12	AV. EMILE LAURENT			3
15	AV. EMILE ZOLA	Pont Mirabeau	Rue Linois	4
15	AV. EMILE ZOLA	Rue Linois	Rue du Commerce	3
15	AV. ERNEST RENAN	Bd Victor	Rue d'Oradour sur Glane	3

14	AV. ERNEST REYER			3
8	AV. F. D. ROOSEVELT	Cours la Reine	Rue de Courcelles	3
15	AV. FELIX FAURE	Bd Victor	Rue de l'Eglise	3
16	AV. FERDINAND BUISSON	Av. de la Porte de Saint-Cloud	Av. Georges Lafont	4
16	AV. FOCH	Pl. du Mal de Lattre de Tassigny	Place de l'Etoile	3
8	AV. GABRIEL	Av. Matignon	Rue Boissy d'Anglas	4
20	AV. GAMBETTA	Pl. Aug. Métrivier	Pl. Gambetta	2
20	AV. GAMBETTA	Pl. Gambetta	Rue de Belleville	3
8	AV. GEORGE V	Pl. de l'Alma	Av. des Champs-Élysées	2
16	AV. GEORGES LAFONT	Limite de Paris	Pl. de la Pte Saint-Cloud	3
16	AV. GEORGES MANDEL	Rue de la Pompe	Pl. du Trocadéro et du 11 Nov.	3
17	AV. GOURGAUD	Pl. du Maréchal Juin	Bd Berthier	3
16	AV. HENRI MARTIN	Pl. de Colombie	Rue de la Pompe	3
8	AV. HOCHÉ			3
20	AV. IBSEN	Av. de la Porte de Bagnolet	Limite de Paris	2
16	AV. INGRES			3
19	AV. JEAN JAURES	Pl. de Stalingrad	Pl. de la Porte de Pantin	2
14	AV. JEAN MOULIN	Av. de la porte de Chatillon	Pl. Victor Basch	3
16	AV. KLEBER	Pl. du Trocadéro et du 11 Nov.	Pl. Charles de Gaulle	3
11/12	AV. LEDRU ROLLIN	Pont d'Austerlitz	Pl. Léon Blum	3
13	AV. LEON BOLLEE	Av. de la Porte d'Italie	Place de Port au Prince	3
20	AV. LEON GAUMONT			3
17	AV. MAC MAHON	Pl. Charles de Gaulle	Av. des Ternes	3
14	AV. MARC SANGNIER			4
8/16	AV. MARCEAU	Pl. Charles de Gaulle	Av. du P. Wilson	3
19	AV. MATHURIN MOREAU	Pl. du Colonel Fabien	Rue Manin	3
8	AV. MATIGNON	Rond Point des Champs Elysées	Rue de Penthièvre	3
14	AV. MAURICE D'OCAGNE			3
8	AV. MONTAIGNE			4
16	AV. MOZART	Rue la Fontaine	Rue de Passy	3
17	AV. NIEL	Av. des Ternes	Pl. du Maréchal Juin	3
10/11	AV. PARMENTIER	Av. Claude Vellefaux	Pl. Léon Blum	3
17	AV. PAUL ADAM	Rue de Courcelles	Bd Berthier	3
	AV. PAUL APPELL			3
16	AV. PAUL DOUMER	Rue de Passy	Pl. du Trocadéro	2
8	AV. PERCIER	Rue La Boétie	Bd Haussmann	3
11	AV. PHILIPPE AUGUSTE	Bd de Ménilmontant	Pl. de la Nation	3
13/14	AV. PIERRE DE COUBERTIN			2
8/16	AV. PIERRE PREMIER DE SERBIE			3
16	AV. PRUDHON			3
16	AV. RAPHAEL			3
7	AV. RAPP	Av. de La Bourdonnais	Pont de l'Alma	3
16	AV. RAYMOND POINCARÉ	Av. Foch	Pl. du Trocadéro et du 11 Nov.	3

RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

14	AV. REILLE	Pl. Jules Henaffe	Rue Gazan	4
14	AV. REILLE	Rue Gazan	Rue d'Alésia	3
14	AV. RENE COTY	Pl. Denfert Rochereau	Rue Nansouty	3
19	AV. SECRETAN			3
19	AV. SIMON BOLIVAR	Av. Secrétan	Rue de Belleville	3
17	AV. STEPHANE MALLARME	Av. de Villiers	Rue de Courcelles	3
16	AV. THEOPHILE GAUTIER			3
9	AV. TRUDAINE			4
16	AV. VICTOR HUGO	Av. H, Martin	Pl. Charles de Gaulle	3
1/4	AV. VICTORIA	Place de l'Hôtel de Ville	Bd de Sébastopol	3
8	AV. WINSTON CHURCHILL	Cours la Reine	Av. des Champs Elysées	3
14	BD ADOLPHE PINARD			3
16	BD ANDRE MAUROIS			3
13/14	BD ARAGO	Pl. Denfert Rochereau	Av. des Gobelins	3
13	BD AUGUSTE BLANQUI	Bd St Jacques	Place d'Italie	3
18	BD BARBES	Rue Ordener	Bd de la Chapelle	2
3/4/11	BD BEAUMARCHAIS	Bd des Filles du Calvaire	Pl. de la Bastille	3
17	BD BERTHIER	Av. de Villiers	Av. Gourgaud	4
17	BD BERTHIER	Av. Gourgaud	Av. de Clichy	3
17	BD BESSIERES	Av. de Clichy	Av. de St-Ouen	3
4	BD BOURDON	Bd Morland	Pl. de la Bastille	3
14	BD BRUNE	Rue Raymond Losserand	Av. du Gl Leclerc	3
12	BD CARNOT			4
19	BD D'ALGERIE	Bd d'Indochine	Bd Sérurier	3
17	BD D'AURELLE DE PALADINES			3
19	BD D'INDOCHINE	Av. de la Porte Chaumont	Bd d'Algerie	3
19	BD D'INDOCHINE	Av. de la Porte Chaumont	pl. de la Porte de Pantin	4
20	BD DAVOUT	Cours de Vincennes	Rue Belgrand	3
11/20	BD DE BELLEVILLE	Rue du Faubourg du Temple	Rue Oberkampf	3
12	BD DE BERCY	Quai de la Rapée	Rue de Charenton	3
2/10	BD DE BONNE NOUVELLE	Bd Poissonnière	Bd St Denis	3
11/20	BD DE CHARONNE	Bd de Menilmontant	Cours de Vincennes	3
9/18	BD DE CLICHY	Pl. de Clichy	Bd de Rochechouart	3
8/17	BD DE COURCELLES	Av. de Wagram	Rue de Constantinople	3
17	BD DE DIXMUDE			4
15	BD DE GRENELLE	Quai Branly	Av. de la Motte-Picquet	3
15	BD DE GRENELLE	Av. de la Motte-Picquet	Place Cambronne	2
16	BD DE L'AMIRAL BRUIX	pl. du Mal de Lattre de Tassigny	pl. de la Porte Maillot	3
13	BD DE L'HOPITAL	Place d'Italie	Bd St-Marcel	3
5/13	BD DE L'HOPITAL	Bd St-Marcel	Place Valhubert	2
17	BD DE L'YSER			2
12	BD DE LA BASTILLE	Pont Morland	Pl. de la Bastille	3
10/18	BD DE LA CHAPELLE	Bd Barbès	Rue Marx Dormoy	3
10/18	BD DE LA CHAPELLE	Rue Marx Dormoy	Rue d'Aubervilliers	2

12	BD DE LA GUYANNE			3
1/8/9	BD DE LA MADELEINE	Pl. de la Madeleine	Bd des Capucines	3
17	BD DE LA SOMME			3
7	BD DE LA TOUR MAUBOURG	Av. de Tourville	Pont des Invalides	3
10/19	BD DE LA VILLETTE	Rue d'Aubervilliers	Pl. de Stalingrad	2
10/19	BD DE LA VILLETTE	Pl. de Stalingrad	Rue du Faubourg du Temple	3
10	BD DE MAGENTA	Bd de la Chapelle	Pl. de la République	2
11/20	BD DE MENILMONTANT	Rue de Menilmontant	Av. Philippe Auguste	3
12	BD DE PICPUS	Place de l'Ile de la Réunion	Rue de Picpus	3
5/13/14	BD DE PORT ROYAL	Av. de l'Observatoire	Av. des Gobelins	3
12	BD DE REUILLY	Rue de Charenton	Bd de Picpus	3
9/18	BD DE ROCHECHOUART	Bd de Clichy	Bd Magenta	3
1/4	BD DE SEBASTOPOL	Pl. du Châtelet	Rue de Rivoli	3
1/2/3/4	BD DE SEBASTOPOL	Rue de Rivoli	Rue Réaumur	2
2/3	BD DE SEBASTOPOL	Rue Réaumur	Bd St-Denis	3
10	BD DE STRASBOURG	bd St-Denis	Rue du 8 mai 1945	3
15	BD DE VAUGIRARD	Bd Pasteur	Av. du Maine	3
16	BD DELESSERT	Pl. de Costa-Rica	Av. des Nations Unies	4
8/17	BD DES BATIGNOLLES	Rue de Constantinople	Rue de Clichy	3
2/9	BD DES CAPUCINES	Bd de la Madeleine	Rue de la Chaussée d'Antin	3
3/11	BD DES FILLES DU CALVAIRE	Bd du Temple	Bd Beaumarchais	3
15	BD DES FRERES VOISIN	Bd Gallieni	Limite de Paris	3
7	BD DES INVALIDES	Rue de Grenelle	Av. de Villars	3
7	BD DES INVALIDES	Av. de Villars	Rue de Sevres	2
2/9	BD DES ITALIENS	Rue de la Chaussée d'Antin	Bd Montmartre	3
12	BD DIDEROT	Quai, de la Rapée	Place de la Nation	3
17	BD DU BOIS LE PRETRE			3
15	BD DU GENERAL MARTIAL VALIN			3
6/15	BD DU MONTPARNASSE	Rue de Sevres	Rue de Vaugirard	2
6/14/15	BD DU MONTPARNASSE	Rue du Vaugirard	Bd St-Michel	3
1/4	BD DU PALAIS	Pont St-Michel	Pont au Change	2
3/11	BD DU TEMPLE	Pl. de la Republique	Bd des Filles du Calvaire	3
14	BD EDGAR QUINET			4
16	BD EMILE AUGIER			4
16	BD EXELMANS	Place de la Porte d'Auteuil	Pont du Garigliano	3
16	BD FLANDRIN OUEST			4
15	BD GALLIENI	Rue Camille Desmoulins	Bd des Frères Voisin	3
15	BD GARIBALDI	pl. Cambronne	Pl. H, Queuille	3
17	BD GOUVION SAINT CYR	Pl. de la Porte Maillot	pl. de la Porte Champerret	3
8/9	BD HAUSSMANN	Rue du Fbg St Honoré	Rue de Richelieu	3
4	BD HENRI IV	Quai Henri IV	Pl. de la Bastille	3
14	BD JOURDAN	Av. du Gl Leclerc	Av. de la Porte de Gentilly	3
11	BD JULES FERRY	Rue du Faubourg du Temple	Av. de la République	3
13	BD KELLERMANN	Av. de la Porte de Gentilly	Av. de la Porte d'Italie	3

RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

16	BD LANNES	Pl. de Colombie	Pl. du Mal de Lattre de Tassigny	3
15	BD LEFEBVRE	Av. Ernest Renan	Av. de la Porte de Vanves	3
19	BD MAC DONALD	Rue d'Aubervilliers	Bd Serurier	3
17	BD MALESHERBES	Bd Berthier	Av. de Wagram	2
17	BD MALESHERBES	Av. de Wagram	Bd de Courcelles	3
8	BD MALESHERBES	Bd de Courcelles	pl. de la Madeleine	2
13	BD MASSENA	Av. d'Italie	Pont National	3
2/9	BD MONTMARTRE	Rue du Faub, Montmartre	Rue Drouot	3
4	BD MORLAND	Bd Henri IV	Bd Bourdon	3
20	BD MORTIER	Av. de la Porte des Lilas	Rue Belgrand	3
16	BD MURAT	Pl. de la Porte d'Auteuil	Quai Saint-Exupéry	3
18	BD NEY	Av. de St-Ouen	Rue d'Aubervilliers	3
18	BD ORNANO	Bd Ney	Rue Ordener	2
15	BD PASTEUR	Pl. H, Queuille	Pont des Cinq Martyrs du Lycée Buffon	3
17	BD PEREIRE NORD			3
17	BD PEREIRE SUD			3
2/9	BD POISSONNIERE	Rue du Faub, Montmartre	Rue du Fg Poissonnière	3
12	BD PONIATOWSKI	Av. Daumesnil	Pont National	3
6/7/14	BD RASPAIL	Bd St Germain	Bd St-Jacques	3
11	BD RICHARD LENOIR	Av. de la République	Pl. de la Bastille	3
2/3/10	BD SAINT DENIS	Rue St Denis	Rue St Martin	2
5/6/7	BD SAINT GERMAIN	Quai A. France	Rue Lagrange	2
5	BD SAINT GERMAIN	Rue Lagrange	Quai de la Tournelle	3
14	BD SAINT JACQUES	Pl. Denfert Rochereau	Bd Auguste Blanqui	3
5/13	BD SAINT MARCEL	Av. des Gobelins	Bd de l'Hopital	3
3/10	BD SAINT MARTIN	Rue du Faub, St-Martin	Pl. de la République	3
5/6	BD SAINT MICHEL	Av. de l'Observatoire	Place St Michel	3
19	BD SERURIER	Bd Mac-Donald	Av. Gambetta	3
12	BD SOULT	Cours de Vincennes	Av. Daumesnil	3
16	BD SUCHET	Pl. de la Porte d'Auteuil	Pl. de Colombie	3
15	BD VICTOR	Bd du Gal Martial Valin	Rue de Vaugirard	3
13	BD VINCENT AURIOL	Pl. d'Italie	Quai de la Gare	3
11	BD VOLTAIRE	Pl. de la Republique	Pl. de la Nation	3
16	CHAUSSÉE DE LA MUETTE	Av. du Ranelagh	Rue de Passy	2
8	COURS ALBERT 1°	Place de l'Alma	Av. F, D, Roosevelt	3
12/20	COURS DE VINCENNES	Bd de Charonne	Bd Sault	3
8	COURS LA REINE	Av. F, D, Roosevelt	Pont de la Concorde	3
	PERIPHERIQUE	En totalité		1
4/5	PETIT PONT	Quai St-Michel	rue de la Cité	3
15	PLACE BALARD	Bd Victor	Av. Félix Faure	3
15	PLACE CAMBRONNE			2
8/16/17	PLACE CHARLES DE GAULLE			2
16	PLACE D'IEA			3
13	PLACE D'ITALIE			2

7/15	PLACE DE BRETEUIL			3
8/9/17/18	PLACE DE CLICHY			3
4	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	Quai de Gesvres	Av. Victoria	3
12	PLACE DE L'ILE DE LA REUNION			4
2/9	PLACE DE L'OPERA			3
3/4/11/12	PLACE DE LA BASTILLE			3
2	PLACE DE LA BOURSE (sud)	Rue du Quatre Septembre	Rue Réaumur	3
8	PLACE DE LA CONCORDE			2
8	PLACE DE LA MADELEINE			3
11/12	PLACE DE LA NATION			3
16	PLACE DE LA PORTE D'AUTEUIL			2
19	PLACE DE LA PORTE DE PANTIN			2
17	PLACE DE LA PORTE MAILLOT			2
16	PLACE DE LA PORTE SAINT CLOUD			3
3/10/11	PLACE DE LA REPUBLIQUE			3
14	PLACE DENFERT ROCHEREAU			3
20	PLACE DES ANTILLES			4
14/15	PLACE DES CINQ MARTYRS DU LYCEE BUFFON	Bd Pasteur	Place de Catalogne	3
16	PLACE DES ETATS UNIS			4
19	PLACE DES FETES			3
8/17	PLACE DES TERNES			3
1/2	PLACE DES VICTOIRES			4
3/4	PLACE DES VOSGES (nord)	Rue des Francs-Bourgeois	Rue du Pas de la Mule	4
12	PLACE DU BATAILLON DU PACIFIQUE			3
12	PLACE DU CARDINAL LAVIGERIE			4
1/4	PLACE DU CHATELET	Pont au Change	Bd de Sebastopol	3
12	PLACE DU COLONEL BOURGOIN			3
10/19	PLACE DU COLONEL FABIEN			3
16	PLACE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY			3
17	PLACE DU MARECHAL JUIN			2
5	PLACE DU PANTHEON			3
4	PLACE DU PARVIS DE NOTRE DAME	Rue de la Cité	Rue d'Arcole	4
13	PLACE DU PORT AU PRINCE			4
16	PLACE DU TROCADERO			3
14	PLACE DU VINGT-CINQ AOUT 1944			2
6	PLACE EDMOND ROSTAND			3
15	PLACE ETIENNE PERNET			4
12	PLACE FELIX EBOUE			3
10	PLACE FRANZ LISZT			3
20	PLACE GAMBETTA			2
18	PLACE HEBERT			3
13	PLACE JEANNE D'ARC			3

RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

12	PLACE LACHAMBAUDIE			3
11	PLACE LEON BLUM			3
19	PLACE RHIN ET DANUBE			3
8	PLACE SAINT AUGUSTIN			2
5/6	PLACE SAINT MICHEL			3
6	PLACE SAINT SULPICE (nord)	Rue du Vieux Colombier	Rue Saint-Sulpice	3
5/13	PLACE VALHUBERT			4
7	PLACE VAUBAN			4
1	PLACE VENDOME			3
16	PLACE VICTOR HUGO			3
7/8	PONT ALEXANDRE III	Quai d'Orsay	Cours la Reine	3
1/4	PONT AU CHANGE	Bd du Palais	Pl. du Châtelet	2
12/13	PONT CHARLES DE GAULLE			3
4	PONT D'ARCOLE	Rue d'Arcole	Quai de Gesvres	4
5/13	PONT D'AUSTERLITZ			2
7/16	PONT D'IENA	Quai Branly	Av. de New York	2
12/13	PONT DE BERCY	Bd Vincent Auriol	Bd de Bercy	3
15/16	PONT DE BIR HAKEIM OUEST			3
15/16	PONT DE BIR HAKEIM EST			3
15/16	PONT DE GRENELLE	Av. du Pdt Kennedy	Quai de Grenelle	3
7/8	PONT DE L'ALMA	Quai D'Orsay	Place de L'Alma	3
4/5	PONT DE L'ARCHEVECHE	Quai de la Tournelle	Quai de l'Archevêché	4
7/8	PONT DE LA CONCORDE	Quai A. France	Place de la Concorde	2
4/5	PONT DE LA TOURNELLE	Quai de la Tournelle	Rue des 2 Ponts	3
4/5	PONT DE SULLY	Quai ST-Bernard	Quai Henri IV	3
12/13	PONT DE TOLBIAC	Rue de Tolbiac	Rue de Dijon	3
1/7	PONT DU CARROUSEL	Quai Voltaire	Quai des Tuileries	3
15/16	PONT DU GARIGLIANO			3
4	PONT MARIE	Rue des 2 Ponts	Quai des Celestins	3
15/16	PONT MIRABEAU	Quai Louis Bleriot	Av. Emile Zola	3
4	PONT MORLAND	Bd Morland	Bd de la Bastille	3
12/13	PONT NATIONAL			3
1/6	PONT NEUF	Quai de Conti	rue du Pont Neuf	3
4	PONT NOTRE DAME	Rue de la Cite	Quai de Gesvres	3
1/4/5/6	PONT SAINT MICHEL	Pl. St-Michel	Bd du Palais	3
1/7	PONT-ROYAL	Quai Voltaire	Quai des Tuileries	3
7	QUAI ANATOLE FRANCE	Pont de la Concorde	Pont-Royal	3
15	QUAI ANDRE CITROEN	Pont de Grenelle	Rue Cauchy	3
15	QUAI ANDRE CITROEN	Rue Leblanc	Pont du Garigliano	3
4	QUAI AUX FLEURS	Quai de l'Archevêché	Quai de la Corse	4
7/15	QUAI BRANLY	Pont de Bir Hakeim	Av. Rapp	3
13	QUAI D'AUSTERLITZ	Pont d'Austerlitz	Pont de Bercy	3
15	QUAI D'ISSY LES MOULINEAUX	Périphérique	Pont du Garigliano	3
13	QUAI D'IVRY	Quai Panhart et Levassor	Limite de Paris	3

7	QUAI D'ORSAY	Pont de l'Alma	Pont de la Concorde	3
12	QUAI DE BERCY	Quai de la Rapée	Limite de Paris	2
6	QUAI DE CONTI	Rue de Seine	Pont Neuf	3
4	QUAI DE GESVRES	Pl. du Châtelet	Pont d'Arcole	3
15	QUAI DE GRENELLE	Rue Linois	Bd de Grenelle	3
10	QUAI DE JEMMAPES	Rue du Faubourg du Temple	Bd de la Villette	3
4	QUAI DE L'ARCHEVECHE	Pont de l'Archevêché	Quai aux Fleurs	4
1	QUAI DE L'HORLOGE	Pont Neuf	Bd du Palais	4
4	QUAI DE L'HOTEL DE VILLE	Pont d'Arcole	Pont Marie	3
19	QUAI DE L'OISE	Rue de Crimée	Q, de la Gironde	3
4	QUAI DE LA CORSE	Quai aux Fleurs	Quai de l'Horloge	4
13	QUAI DE LA GARE			4
19	QUAI DE LA GIRONDE	Av. Coentini Cariou	Quai de l'Oise	3
1	QUAI DE LA MEGISSERIE	Rue du Pont Neuf	Pl. du Châtelet	3
12	QUAI DE LA RAPEE			2
19	QUAI DE LA SEINE	Pl. Stalingrad	Rue de Crimée	3
5	QUAI DE LA TOURNELLE	Q, de Montebello	Pont de Sully	3
5	QUAI DE MONTEBELLO	Quai Saint Michel	Quai de la Tournelle	3
10	QUAI DE VALMY	Rue du Faubourg du Temple	Rue Lafayette	3
4	QUAI DES CELESTINS	Pont Marie	Bd Henri IV	3
6	QUAI DES GDS AUGUSTINS	Pont Neuf	Pont St-Michel	3
1	QUAI DES ORFEVRES	Pont Neuf	Bd du Palais	4
1	QUAI DES TUILERIES	Pl. de la Concorde	Pt du Carrousel	3
1	QUAI DU LOUVRE	Pont du Carrousel	Rue du Pont Neuf	3
4/5	QUAI DU MARCHE NEUF	Quai des Orfèvres	Rue de la Cité	4
13	QUAI FRANCOIS MAURIAC			4
4	QUAI HENRI IV	Quai, des Celestins	Pont de Grenelle	3
16	QUAI LOUIS BLERIOT	Pont du Garigliano	Pont Mirabeau	4
6	QUAI MALAQUAIS	Rue des Sts Pères	Rue de Seine	3
13	QUAI PANHART ET LEVASSOR	Rue de Tolbiac	Bd Massena	3
5	QUAI SAINT BERNARD	Pont de Sully	Pont d'Austerlitz	3
16	QUAI SAINT EXUPERY	Périphérique	Q, Louis Blériot	2
5	QUAI SAINT MICHEL	Quai de Montebello	Place Saint Michel	3
7	QUAI VOLTAIRE	Pont-Royal	Rue des Sts-Pères	3
8	ROND POINT DES CHAMPS ELYSEES			2
12	RUE ABEL	Bd Diderot	Rue de Charenton	3
14	RUE ALAIN	Place de Catalogne	Rue Vercingétorix	3
8	RUE ALFRED DE VIGNY	Rue de Courcelles	Bd de Courcelles	3
17	RUE ALFRED ROLL			4
19	RUE ALPHONSE AULARD			4
17	RUE ALPHONSE DE NEUVILLE			4
19	RUE ARMAND CARREL	Av. Jean Jaurès	Av. de Laumière	4
9	RUE AUBER	Bd Haussmann	Pl. de l'Opéra	3
19	RUE AUGUSTIN THIERRY			3

RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

3	RUE AUX OURS	Bd de Sébastopol	Rue St Martin	3
15	RUE BALARD	Rue de la Convention	Av. Félix Faure	3
8	RUE BALZAC	Av. des Champs Elysées	Rue du Faubourg St Honoré	4
12	RUE BARON LE ROY	Rue de Dijon	Av. des Terroirs de France	4
3/4	RUE BEAUBOURG	Rue de Turbigo	Rue du Renard	3
10	RUE BEAUREPAIRE			3
20	RUE BELGRAND	Pl. Gambetta	Pl. de la porte de Bagnolet	3
18	RUE BELLARD			3
16	RUE BENJAMIN FRANKLIN	Rue Vineuse	Pl. du Trocadero	3
12	RUE BERNARD LECACHE			4
5	RUE BERTHOLLET	Bd de Port Royal	Rue Claude Bernard	4
10	RUE BICHAT			3
9	RUE BLANCHE			3
15	RUE BLOMET	Rue Lecourbe	Rue de la Convention	4
13	RUE BOBILLOT			4
16	RUE BOISSIERE			3
8	RUE BOISSY D'ANGLAS	Bd Malesherbes	Av. Gabriel	3
6	RUE BONAPARTE	Rue de Vaugirard	Quai MalaQuais	3
19	RUE BOTZARIS			3
13	RUE BOUSSINGAULT			3
15	RUE BRANCION			3
17	RUE BREMONTIER			4
13	RUE BRILLAT SAVARIN	Place de Rungis	Rue des Peupliers	3
13	RUE BRUNESSEAU			3
5	RUE BUFFON	Bd de l'Hôpital	Rue Geoffroy St Hilaire	3
9	RUE CADET			4
10	RUE CAIL			4
13	RUE CAILLAUX			4
15	RUE CAMBRONNE			3
15	RUE CAMILLE DESMOULINS	Bd Gallieni	Rue Henry Farman	4
17	RUE CARDINET	Av. de Clichy	Rue de Rome	3
17	RUE CARDINET	Rue de Rome	Rue de Courcelles	4
15	RUE CASTAGNARY			4
17	RUE CATULLE MENDES			4
18	RUE CAULAINCOURT			3
5	RUE CENSIER	Rue Geoffroy St Hilaire	Rue de Mirbel	4
12	RUE CHALIGNY			4
18	RUE CHAMPIONNET			3
11	RUE CHANZY	Rue Faidherbe	Bd Voltaire	4
16	RUE CHARDON LAGACHE	Av. de Versailles	Place de l'Eglise d'Auteuil	3
13	RUE CHARLES FOURIER			4
5	RUE CLAUDE BERNARD	Rue Gay Lussac	Av. des Gobelins	3
12	RUE CLAUDE DECAEN			4
5	RUE CLOVIS	Rue du Cardinal Lemoine	Rue Clotilde	3

9	RUE CONDORCET			4
16	RUE COPERNIC			3
1	RUE CROIX DES PETITS CHAMPS	Rue Etienne Marcel	Rue St Honoré	4
19	RUE CURIAL	Rue de Cambrai	Rue de Crimée	4
18	RUE CUSTINE			4
9/10	RUE D'ABBEVILLE			3
14	RUE D'ALEZIA	Rue Vercingétorix	Rue de Tolbiac	3
15	RUE D'ALLERAY	Place d'Alleray	Rue de Vaugirard	4
8/9	RUE D'AMSTERDAM	Place de Clichy	Rue St-Lazare	3
4	RUE D'ARCOLE	Pont d'Arcole	Pont au Double	4
17	RUE D'ARMAILLE			3
6	RUE D'ASSAS	Bd Raspail	Av. de l'Observatoire	3
18/19	RUE D'AUBERVILLIERS	Bd Mac-Donald	bd de la Villette	3
16	RUE D'AUTEUIL			3
20	RUE D'AVRON	Bd de Charonne	Av. de la Porte de Montreuil	3
15	RUE D'ORADOUR SUR GLANE	Rue de la Porte d'Issy	Av. Ernest Renan	3
18	RUE DAMREMONT			3
2	RUE DANIELLE CASANOVA	Av. de l'Opéra	Rue de la Paix	4
5	RUE DANTE	Bd St Germain	Rue Lagrange	4
6	RUE DANTON	Rue St Séverin	Bd St Germain	3
11	RUE DARBOY			4
16	RUE DAUMIER			4
6	RUE DAUPHINE	Quai des Grands Augustins	Rue St André des Arts	3
19	RUE DAVID D'ANGERS			4
7	RUE DE BABYLONE	Bd Raspail	Bd des Invalides	4
20	RUE DE BAGNOLET	Bd de Charonne	Rue Belgrand	3
7	RUE DE BEAUNE	Quai Voltaire	Rue de l'Université	4
7	RUE DE BELLECHASSE	Quai Anatole France	Rue de Varenne	3
19/20	RUE DE BELLEVILLE	Bd de la Villette	Bd Mortier	3
16	RUE DE BELLOY			3
10	RUE DE BELZUNCE			3
12	RUE DE BERCY	Bd Diderot	Bd de Bercy	3
12	RUE DE BERCY	pl. du Bataillon du Pacifique	Rue de Pommard	4
8	RUE DE BERRI	Av. des Champs Elysées	Bd Haussmann	3
16	RUE DE BOULAINVILLIERS	Rue de Passy	Av. du Pdt Kennedy	3
3	RUE DE BRETAGNE	Rue du Temple	Rue de Turenne	3
9	RUE DE CALAIS			4
19	RUE DE CAMBRAI			4
1	RUE DE CASTIGLIONE	Rue de Rivoli	Place Vendôme	3
10	RUE DE CHABROL			3
12	RUE DE CHARENTON	Pl. de la Bastille	Bd Poniatowski	3
11	RUE DE CHARONNE			3
9	RUE DE CHATEAUDUN	Rue de la Chaussée d'Antin	Rue la Fayette	3
9	RUE DE CLICHY	Pl. de Clichy	Pl. d'Estienne d'Orves	3

RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

18	RUE DE CLIGNANCOURT			4
6	RUE DE CONDE	Carrefour de l'Odéon	Rue de Vaugirard	4
7	RUE DE CONSTANTINE	Rue de l'Université	Rue de Grenelle	3
8	RUE DE CONSTANTINOPLE	Pl. Prosper Goubaux	pl. de l'Europe	3
14	RUE DE COULMIERS			4
8/17	RUE DE COURCELLES	limite de Paris	Rue la Boetie	3
19	RUE DE CRIMEE	Rue d'Aubervilliers	Rue de Flandre	3
19	RUE DE CRIMEE	Rue de Flandre	Rue Manin	4
19	RUE DE CRIMEE	Rue Manin	Place des Fêtes	3
15	RUE DE CRONSTADT			3
15	RUE DE DANTZIG			3
12	RUE DE DIJON	Rue de Pommard	Rue de Bercy	3
9	RUE DE DOUAI			4
9/10	RUE DE DUNKERQUE	Bd de Rochechouart	Rue La Fayette	3
19	RUE DE FLANDRE	bd de la Villette	Av. C Cariou	3
2	RUE DE GRAMONT	Rue du 4 Septembre	Bd des Italiens	4
7	RUE DE GRENELLE	Av.de La Bourdonnais	Bd Raspail	3
20	RUE DE GUEBRIANT			3
15	RUE DE L'ABBE GROULT			4
19	RUE DE L' AISNE			4
16	RUE DE L'AMIRAL CLOUE	Av. de Versailles	Pont Mirabeau	4
1	RUE DE L'AMIRAL DE COLIGNY			3
13/14	RUE DE L'AMIRAL MOUCHEZ	Bd Kellermann	Rue de Tolbiac	3
6	RUE DE L'ANCIENNE COMEDIE	Rue St André des Arts	Bd St Germain	4
10	RUE DE L'AQUEDUC			4
8	RUE DE L'ARCADE	Bd Malesherbes	Rue St Lazare	4
15	RUE DE L'ARMORIQUE			4
15	RUE DE L'ARRIVEE	Av. Maine	Bd du Montparnasse	3
16	RUE DE L'ASSOMPTION			4
6	RUE DE L'ECOLE DE MEDECINE	Bd St Michel	Bd St Germain	4
18	RUE DE L'EVANGILE			3
19	RUE DE L'INSPECTEUR ALLES			4
19	RUE DE L'OURCQ	Rue Curial	Rue Archereau	4
19	RUE DE L'OURCQ	Rue Archereau	Rue Jean Jaurès	3
7	RUE DE L'UNIVERSITE	Rue des Saints Pères	Rue de Courty	4
18	RUE DE LA CHAPELLE	Rue Ordener	Bd Ney	2
9	RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN	Bd des Italiens	Pl. d'Estienne d'Orves	3
20	RUE DE LA CHINE	Rue de Ménilmontant	Rue Belgrand	4
4	RUE DE LA CITE	Petit Pont	pont Notre Dame	3
14	RUE DE LA CITE UNIVERSITAIRE	Rue Liard	Bd Jourdan	4
15	RUE DE LA CONVENTION	Rond point du Pont Mirabeau	Rue de Vouille	3
4	RUE DE LA COUTELLERIE	Av. Victoria	Rue de Rivoli	3
15	RUE DE LA CROIX NIVERT	Rue de Vaugirard	Place Cambronne	3
15	RUE DE LA FEDERATION			4

10	RUE DE LA FIDELITE			4
13	RUE DE LA GLACIERE			3
14	RUE DE LA LEGION ETRANGERE			3
13	RUE DE LA MAISON BLANCHE			4
20	RUE DE LA MARE	Rue des Pyrénées	Rue Levert	4
19	RUE DE LA MARSEILLAISE			4
1	RUE DE LA MONNAIE	Rue de Rivoli	Rue du Pont Neuf	4
2	RUE DE LA PAIX			3
8	RUE DE LA PEPINIERE	Pl. St-Augustin	Rue de Rome	3
3	RUE DE LA PERLE,	Rue de Thorigny	Rue Vieille du Temple	4
20	RUE DE LA PLAINE	Bd de Charonne	Rue des Pyrénées	4
16	RUE DE LA POMPE			3
15	RUE DE LA PORTE D'ISSY	Limite de Paris	Bd Victor	3
11	RUE DE LA ROQUETTE	Place de la Bastille	Bd de Ménilmontant	3
13/14	RUE DE LA SANTE	Rue de Tolbiac	Bd de port Royal	3
17	RUE DE LA TERRASSE	Bd Malesherbes	Rue de Tocqueville	3
14	RUE DE LA TOMBE ISSOIRE	Bd Jourdan	Bd St Jacques	3
16	RUE DE LA TOUR			3
9	RUE DE LA VICTOIRE	Rue Joubert	Rue Lafayette	4
8	RUE DE LABORDE	Rue de Miromesnil	Bd Malesherbes	3
20	RUE DE LAGNY			3
8/9	RUE DE LIEGE	Place de l'Europe	Rue de Clichy	4
4	RUE DE LOBAU	Quai de l'Hotel de la Ville	Rue de Rivoli	4
8/9	RUE DE LONDRES	Pl. de l'Europe	Pl. d'Estienne d'Orves	3
16	RUE DE LONGCHAMP			3
15	RUE DE LOURMEL			3
16	RUE DE LUBECK			4
12	RUE DE LYON	Pl. de la Bastille	Bd Diderot	3
8	RUE DE MADRID			4
16	RUE DE MAGDEBOURG			4
1	RUE DE MARENGO	Rue de Rivoli	Rue St Honoré	4
9/10	RUE DE MAUBEUGE	Rue N,D, de Lorette	Bd de Magenta	3
10	RUE DE MAUBEUGE	Bd de Magenta	Bd de la Chapelle	4
19	RUE DE MEAUX			3
6	RUE DE MEDICIS	Rue de Vaugirard	Place Ed, Rostand	3
20	RUE DE MENILMONTANT	bd de Belleville	Rue Pelleport	3
10	RUE DE METZ			4
8	RUE DE MIROMESNIL	Pl. Prosper Goubaux	Rue La Boetie	3
8	RUE DE MIROMESNIL	Rue La Boetie	Rue du Faub, St-Honoré	4
9	RUE DE MOGADOR			3
8	RUE DE MONCEAU	Av. de Friedland	Rue du Rocher	4
11	RUE DE MONTREUIL			3
19	RUE DE MOUZAIA			4
10	RUE DE PARADIS			4

RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

16	RUE DE PASSY	Av. Paul Doumer	Pl. de Costa-Rica	3
13	RUE DE PATAY			3
12	RUE DE POMMARD			4
12	RUE DE PRAGUE			4
8/16	RUE DE PRESBOURG			3
17	RUE DE PRONY			3
9	RUE DE PROVENCE	Rue de Rome	Rue du Fg Montmartre	4
12	RUE DE RAMBOUILLET			3
16	RUE DE REMUSAT			3
6	RUE DE RENNES	Bd du Montparnasse	Bd Saint-Germain	3
12	RUE DE REUILLY	Rue du Fbg St Antoine	Bd de Reuilly	4
1/2	RUE DE RICHELIEU	Place A. Malraux	Bd Montmartre	3
8	RUE DE RIGNY	Rue Roy	Bd Malesherbes	3
1	RUE DE RIVOLI	Rue St-Florentin	bd de Sébastopol	2
4	RUE DE RIVOLI	bd de Sebastopol	Rue St-Antoine	3
9	RUE DE ROCHECHOUART			3
1	RUE DE ROHAN	pl. André Malraux	Rue de Rivoli	3
17/8	RUE DE ROME	Rue Cardinet	bd Haussmann	3
13	RUE DE RUNGIS			4
8	RUE DE SAINT PETERSBOURG			3
10	RUE DE SAINT QUENTIN			4
7	RUE DE SAINT SIMON	Bd St Germain	Rue de Grenelle	3
17	RUE DE SAUSSURE	Bd Pereire	Bd Berthier	3
6	RUE DE SEINE	Quai MalaQuais	Rue St Sulpice	3
6/7/15	RUE DE SEVRES	Bd Pasteur	Rue du Cherche Midi	3
7	RUE DE SOLFERINO	Quai Anatole France	Bd St Germain	4
19	RUE DE TANGER	Bd de la Villette	Rue Riquet	3
8/17	RUE DE TILSITT			3
17	RUE DE TOCQUEVILLE			3
13	RUE DE TOLBIAC	Rue d'Alesia	Rue du Chevaleret	3
18	RUE DE TORCY	Rue de la Chapelle	Place de Torcy	3
6	RUE DE TOURNON	Rue St Sulpice	Rue de Vaugirard	3
1	RUE DE TURBIGO	Rue Montmartre	Rue E, Marcel	4
2/3	RUE DE TURBIGO	Rue E, Marcel	Rue du Temple	3
3/4	RUE DE TURENNE	Rue St Antoine	Rue de Franche Comté	3
8	RUE DE TURIN	Rue de Liège	Bd des Batignolles	4
7	RUE DE VARENNE	Bd des Invalides	Bd Raspail	3
6/15	RUE DE VAUGIRARD	Bd Victor	Bd St-Michel	3
8	RUE DE VIENNE	pl. de l'Europe	Rue du Rocher	3
15	RUE DE VOUILLE	Rue de la Convention	Rue d'Alesia	3
12	RUE DE WATTIGNIES			4
18	RUE DES ABBESSES			4
3/4	RUE DES ARCHIVES	Rue de Bretagne	Rue de Rivoli	3
16	RUE DES BELLES FEUILLES			4

19	RUE DES BOIS			4
2	RUE DES CAPUCINES	Rue de la Paix	Bd de la Madeleine	4
20	RUE DES COURONNES	Bd de Belleville	Rue de la Mare	4
4	RUE DES DEUX PONTS	Pont de la Tournelle	Pont Marie	3
20	RUE DES DOCTEURS DEJERINE			4
10	RUE DES ECLUSES SAINT MARTIN			4
5	RUE DES ECOLES	Rue du Cardinal Lemoine	Bd St Michel	3
15	RUE DES ENTREPRENEURS			3
19	RUE DES FETES	Rue de Crimée	Rue de Belleville	4
5	RUE DES FOSSES SAINT BERNARD	Rue Jussieu	Bd St Germain	3
5	RUE DES FOSSES SAINT MARCEL	Rue du Fer à Moulin	Bd St Marcel	4
3/4	RUE DES FRANCS BOURGEOIS	Place des Vosges	Rue des Archives	3
20	RUE DES FRERES FLAVIEN			4
1	RUE DES HALLES	Rue de Rivoli	Rue des Bourdonnais	4
3	RUE DES HAUDRIETTES	Rue du Temple	Rue des Archives	4
20	RUE DES MARAICHERS			4
18	RUE DES MARTYRS	Rue N, D, de Lorette	Rue des Abbesses	3
8/9	RUE DES MATHURINS	Bd, Malesherbes	Rue Scribe	4
15	RUE DES MORILLONS			4
4	RUE DES NONNAINS D'HYERES	Quai de l'Hotel de la Ville	Rue de Fourcy	4
20	RUE DES ORTEAUX	Rue de Bagnolet	Bd Davout	4
10	RUE DES PETITES ECURIES			4
1/2	RUE DES PETITS CHAMPS	Rue La Feuillade	Av. de l'Opéra	3
10	RUE DES PETITS HOTELS			4
13	RUE DES PEUPLIERS			3
14	RUE DES PLANTES	Bd Brune	Av. du Maine	4
18	RUE DES POISSONNIERS	Bd Barbès	Bd Ney	3
1	RUE DES PYRAMIDES	Rue de Rivoli	Av. de l'Opéra	3
20	RUE DES PYRENEES	Rue de Belleville	Cours de Vincennes	3
3	RUE DES QUATRE FILS	Rue des Archives	Rue Vieille du Temple	4
10	RUE DES RECOLLETS			3
6/7	RUE DES SAINTS PERES	Rue de Sèvres	Quai Voltaire	3
16	RUE DES VIGNES			4
15	RUE DES VOLONTAIRES			4
15	RUE DESNOUETTES			3
14	RUE DIDOT			3
9	RUE DROUOT			4
7	RUE DU BAC	Rue de Sevres	Quai Voltaire	3
5	RUE DU CARDINAL LEMOINE	Quai de la Tournelle	Rue des Ecoles	4
5	RUE DU CARDINAL LEMOINE	Rue des Ecoles	Rue Clovis	3
12	RUE DU CHAROLAIS			4
14	RUE DU CHATEAU			3
10	RUE DU CHATEAU D'EAU	Rue du Fbg St Denis	Bd de Magenta	4
13	RUE DU CHATEAU DES	Rue de Tolbiac	Bd Masséna	3

RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

	RENTIERS			
10	RUE DU CHATEAU LONDON	Rue du Faub, St-Martin	Rue Louis Blanc	3
11	RUE DU CHEMIN VERT			4
6/15	RUE DU CHERCHE MIDI	Bd Raspail	Rue de Vaugirard	3
8	RUE DU COLISEE	Av. des Champs Elysées	Rue du Faubourg St Honoré	4
20	RUE DU COMMANDANT L'HERMINIER			4
15	RUE DU COMMERCE			4
14/15	RUE DU DEPART	Av. du Maine	Bd du Montparnasse	4
13	RUE DU DESSOUS DES BERGES	Rue de Patay	Rue de Tolbiac	4
13	RUE DU DOCTEUR BOURNEVILLE			4
15	RUE DU DOCTEUR FINLAY			4
8	RUE DU DOCTEUR LANCEREAUX	Rue de Courcelles	Av. de Messine	4
15	RUE DU DOCTEUR ROUX			4
10/11	RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE	Pl. de la République	Bd de la Villette	3
9	RUE DU FAUBOURG MONTMARTRE	Rue St-Lazare	Bd Montmartre	3
9/10	RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE			3
11/12	RUE DU FAUBOURG SAINT ANTOINE	Pl. de la Bastille	Pl. de la Nation	3
10	RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS	bd St-Denis	Rue Cail	3
10	RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS	Rue Cail	Bd de la Chapelle	4
8	RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE	Av. de Wagram	R, Royale	4
14	RUE DU FAUBOURG SAINT JACQUES	Bd St-Jacques	Bd de Port-Royal	3
10	RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN	Bd St-Martin	Place Stalingrad	3
6	RUE DU FOUR	Rue de Grenelle	Rue de Rennes	4
6	RUE DU FOUR	Rue de Rennes	Bd St-Germain	3
19	RUE DU GENERAL BRUNET			3
8	RUE DU GENERAL FOY	Rue de Monceau	Rue de la Bienfaisance	4
15	RUE DU GENERAL GUILLAUMAT			4
16	RUE DU GENERAL NIOX			3
3	RUE DU GRENIER SAINT LAZARE	Rue Saint Martin	Rue Beaubourg	3
15	RUE DU HAMEAU			3
8/9	RUE DU HAVRE	Rue St-Lazare	Bd Haussmann	3
10	RUE DU HUIT MAI 1945			2
15	RUE DU LAOS			4
1/2	RUE DU LOUVRE	Rue de Rivoli	Rue Montmartre	3
18	RUE DU MONT CENIS	Rue Belliard	Rue Caulaincourt	4
13	RUE DU MOULIN DES PRES	Rue des Peupliers	Bd Auguste Blanqui	3
3/4	RUE DU PAS DE LA MULE			3
14	RUE DU PERE CORENTIN			3
5	RUE DU PETIT PONT	Rue St-Jacques	Petit Pont	3
19	RUE DU PRE SAINT GERVAIS			4
14	RUE DU PROFESSEUR HYACINTHE VINCENT	Périphérique Sud	Rue E, Faguet	3

2	RUE DU QUATRE SEPTEMBRE	Place de l'Opéra	Rue Vivienne	3
16	RUE DU RANELAGH	Bd de Beauséjour	Av. du Pdt Kennedy	4
4	RUE DU RENARD	Rue de Rivoli	Rue Beaubourg	3
12	RUE DU RENDEZ VOUS			4
8	RUE DU ROCHER	Bd de Courcelles	Rue de Laborde	4
12	RUE DU SAHEL			4
20	RUE DU SURMELIN			4
3/4	RUE DU TEMPLE	Rue de Rivoli	Rue Réaumur	4
3	RUE DU TEMPLE	Rue Réaumur	Place de la République	3
6	RUE DU VIEUX COLOMBIER	Rue Bonaparte	Rue du Cherche Midi	3
16	RUE DUFRENOY			4
1/8	RUE DUPHOT	Bd de la Madeleine	Rue St Honoré	3
15	RUE DUTOT			3
7	RUE EBLE	Av. de Breteuil	Bd des invalides	3
14	RUE EDOUARD JACQUES			4
12	RUE EDOUARD LARTET			4
15	RUE EMERIAU			4
14	RUE EMILE DEUTSCH DE LA MEURTHE			4
14	RUE EMILE FAGUET	Rue du Prof, H, Vincent	Rue de la Tombe Issoire	3
13	RUE ESQUIROL			4
1/2	RUE ETIENNE MARCEL	Pl. des Victoires	Bd de Sébastopol	4
20	RUE EUGENE REISZ			3
3	RUE EUGENE SPULLER	Rue de Bretagne	Rue Dupetit Thouars	3
10	RUE EUGENE VARLIN			4
7	RUE FABERT	Rue de Grenelle	Quai d'Orsay	3
11	RUE FAIDHERBE			3
9	RUE FONTAINE			4
18	RUE FOREST			4
8	RUE FRANCOIS 1ER	Av. Georges V	Av. Franklin D, Roosevelt	3
15	RUE FREMICOURT	Rue du Commerce	Pl. Cambronne	3
14	RUE FRIANT			4
14	RUE FROIDEVAUX	Av. du Maine	dédoublément de la chaussée	3
14	RUE FROIDEVAUX NORD	dédoublément de la chaussée	pl. Denfert Rochereau	4
14	RUE FROIDEVAUX SUD	dédoublément de la chaussée	pl. Denfert Rochereau	4
3	RUE FROISSART	Rue de Turenne	Bd des Filles du Calvaire	3
14	RUE GASSENDI			4
15	RUE GASTON BOISSIER			4
5	RUE GAY LUSSAC	Place Ed, Rostand	Rue Claude Bernard	3
14	RUE GAZAN	Av.Reille	Rue Liard	4
5	RUE GEOFFROY SAINT HILAIRE	Rue Lacépède	Bd St Marcel	4
9	RUE GLUCK	Rue Scribe	Rue Halévy	4
11	RUE GODEFROY CAVAINAC	Rue de Charonne	Rue Ledru Rollin	4
16	RUE GROS	Place Clément Ader	Rue Théophile Gautier	3
16	RUE GROS	Rue Théophile Gautier	Rue La Fontaine	4

RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

6	RUE GUENEGAUD	Rue Mazarine	Quai de Conti	4
17	RUE GUERSANT			4
17	RUE GUY MOQUET	Av. de Clichy	Av. de St-Ouen	3
10	RUE GUY PATIN			4
6	RUE GUYNEMER	Rue d'Assas	Rue Vaugirard	4
9	RUE HALEVY	Pl. de l'Opéra	Bd Haussmann	3
19/20	RUE HAXO			4
9	RUE HENRI MONNIER			3
19	RUE HENRI RIBIERE			4
15	RUE HENRY FARMAN	Rue Camille Desmoulins	Av. de la Porte de Sèvres	4
18	RUE HERMEL			4
15	RUE JACQUES BAUDRY			3
13	RUE JEAN BAPTISTE BERLIER			3
11	RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	Bd de Belleville	bd du Temple	4
14	RUE JEAN ZAY	Av. du Maine	Rue Vercingétorix	4
13	RUE JEANNE D'ARC	Bd St Marcel	Rue de Domrémy	3
12	RUE JOSEPH KESSEL	Quai de Bercy	Rue de Pommard	3
8	RUE JOSEPH SANBOEUF	Rue du Rocher	Rue de la Pépinière	4
17	RUE JOUFFROY D'ABBANS	Rue de Rome	Av. de Wagram	4
14	RUE JULIA BARTET	Pl. de la Porte de Vanves	Limite de Paris	4
20	RUE JULIEN LACROIX	Rue de Belleville	Rue de Ménilmontant	4
5	RUE JUSSIEU	Rue Linné	Rue des Fossés St-Bernard	3
8	RUE LA BOETIE	Av. des Champs Elysées	Bd Malesherbes	3
9	RUE LA BRUYERE			4
9/10	RUE LA FAYETTE	bd Haussmann	Place de Stalingrad	3
1/2	RUE LA FEUILLADE			3
16	RUE LA FONTAINE	Rue d'Auteuil	Place du Dct Hayem	3
13	RUE LACHELIER			3
9	RUE LAFFITTE	Bd des Italiens	Rue de Châteaudun	4
5	RUE LAGRANGE	Rue du Fouarre	Bd St-Germain	4
5	RUE LAGRANGE	Pont au Double	Rue du Fouarre	3
9	RUE LAMARTINE			4
16	RUE LE MAROIS			4
9	RUE LE PELETIER			3
20	RUE LE VAU			4
15	RUE LEBLANC	Rue Lecourbe	Rue Saint-Charles	3
15	RUE LECOURBE	Bd Victor	bd Pasteur	3
18	RUE LEIBNIZ			4
20	RUE LEON FRAPIE			3
11	RUE LEON FROT			4
18	RUE LEPIC	Bd de Clichy	Rue Joseph de Maistre	3
18	RUE LEPIC	Rue Joseph de Maistre	Rue Tourlaque	4
18	RUE LETORT			4
5	RUE LINNE	Rue Jussieu	Rue Lacépède	3

15	RUE LINOIS	Quai de Grenelle	Av. Emile Zola	3
10	RUE LOUIS BLANC	Bd de la Chapelle	Rue du Château Landon	4
10	RUE LOUIS BLANC	Rue du Château Landon	Pl. du Colonel Fabien	3
12	RUE LOUIS BRAILLE			3
20	RUE LOUIS LUMIERE			3
18	RUE LOUIS PASTEUR VALLERY RADOT			4
19	RUE LOUISE THULIEZ			3
15	RUE MADEMOISELLE	Rue du Commerce	Rue Lecourbe	3
19	RUE MANIN	Av. Simon Bolivar	Place de Gal Cochet	3
8	RUE MARBOEUF	Av. Georges V	Av. des Champs Elysées	4
18	RUE MARCADET			3
18	RUE MARX DORMOY	Bd de la Chapelle	Rue Riquet	2
6	RUE MAZARINE	Rue Guénégaud	Rue St André des Arts	4
20	RUE MENDELSSOHN			3
19	RUE MEYNADIER			4
16	RUE MICHEL ANGE	Pl. de la Porte St-Cloud	Bd Exelmans	3
16	RUE MICHEL ANGE	Bd Exelmans	Rue d'Auteuil	4
12	RUE MICHEL CHASLES			4
3	RUE MICHEL LE COMTE	Rue Beaubourg	Rue du Temple	3
16	RUE MIRABEAU	Rue Molitor	place de Barcelone	4
16	RUE MOLITOR	Bd Murat	Bd Exelmans	3
16	RUE MOLITOR	Bd Exelmans	Rue Mirabeau	4
5	RUE MONGE	Bd ST Germain	Av. des Gobelins	3
7	RUE MONTALEMBERT			4
1/2	RUE MONTMARTRE	Rue de Turbigo	Rue du Louvre	4
2	RUE MONTMARTRE	Rue du Louvre	Bd Poissonnière	3
14	RUE MOUTON DUVERNET			4
14	RUE NANSOUTY			4
13	RUE NATIONALE	Bd Masséna	Bd Vincent Auriol	3
15	RUE NELATON			4
13	RUE NEUVE TOLBIAC	Pont de Tolbiac	Rue du Chevaleret	3
12	RUE NICOLAI	Rue de Wattignies	Rue de Charenton	4
9	RUE NOTRE DAME DE LORETTE			4
2	RUE NOTRE DAME DES VICTOIRES	Rue Montmartre	Rue du Mail	4
11	RUE OBERKAMPF	Bd des Filles du Calvaire	Bd de Ménilmontant	3
15	RUE OLIVIER DE SERRES	Rue de la Convention	Bd Lefebvre	4
20	RUE OLIVIER METRA			4
18	RUE ORDENER	Rue Championnet	Rue de la Chapelle	3
18	RUE PAJOL			4
12	RUE PARROT			3
8	RUE PASQUIER	Bd Malesherbes	Rue de la Pépinière	4
15	RUE PAUL BARRUEL			3
16	RUE PAUL VALERY			4
15	RUE PECLET	Rue Mademoiselle	Rue Lecourbe	4

RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

20	RUE PELLEPORT			4
10	RUE PERDONNET			4
15	RUE PETEL			4
19	RUE PETIT			4
19	RUE PETITOT			3
10/18	RUE PHILIPPE DE GIRARD	Rue Riquet	Rue Lafayette	3
8	RUE PIERRE CHARRON	Av. des Champs Elysées	Rue George V	3
16	RUE PIERRE GUERIN	Rue d'Auteuil	Rue La Fontaine	4
14	RUE PIERRE LAROUSSE			3
17	RUE PIERRE REBIERE			4
20	RUE PIXERECOURT	Rue de Belleville	Rue de Ménilmontant	4
16	RUE POUSSIN			3
12	RUE PROUDHON	Rue de Dijon	Rue de Charenton	3
8	RUE QUENTIN BAUCHART	Av. Marceau	Av. des Champs Elysées	4
3/4	RUE RAMBUTEAU	Rue des Archives	Bd de Sébastopol	4
14	RUE RAYMOND LOSSERAND	Bd Brune	Av. du Maine	4
16	RUE RAYNOUARD	Place du Dct Hayem	Place de Costa Rica	3
2/3	RUE REAUMUR	Rue ND des Victoires	Rue du Temple	3
18	RUE RENE BINET			3
11	RUE RICHARD LENOIR			4
1/8	RUE RICHPANCE	Rue St-Honoré	Rue Duphot	3
9	RUE RICHER	Rue du Fg Montmartre	Rue du Fg Poissonnière	4
18/19	RUE RIQUET	Rue de la Chapelle	Quai de la Seine	4
7	RUE ROBERT ESNAULT PELTERIE	Rue de l'Université	Quai d'Orsay	4
8	RUE ROQUEPINE	Rue Cambacérés	Bd Malesherbes	4
8	RUE ROYALE	Place de la Concorde	pl. de la Madeleine	2
15	RUE SAINT AMAND			3
4	RUE SAINT ANTOINE	Rue de Rivoli	Pl. de la Bastille	3
15	RUE SAINT CHARLES	Rue Leblanc	Bd de Grenelle	3
2	RUE SAINT DENIS	Bd St Denis	Rue Réaumur	4
1	RUE SAINT DENIS	Av. Victoria	Rue de Rivoli	4
16	RUE SAINT DIDIER			3
7	RUE SAINT DOMINIQUE	Bd St Germain	Av. Rapp	3
20	RUE SAINT FARGEAU	Rue Pelleport	Bd Mortier	3
1/8	RUE SAINT FLORENTIN	Rue de Rivoli	Rue St-Honoré	3
9	RUE SAINT GEORGES			4
3	RUE SAINT GILLES	Rue de Turenne	Bd Beaumarchais	4
1	RUE SAINT HONORE	Rue Royale	Rue du Pont Neuf	4
5	RUE SAINT JACQUES	Bd de Port-Royal	Rue Galande	3

17	RUE SAINT JUST	Av. du Cim des Batignolles	Rue Pierre Rebière	4
8/9	RUE SAINT LAZARE	Rue de Rome	Rue Notre Dame de Lorette	3
4	RUE SAINT MARTIN	Quai de Gesvres	Av. Victoria	3
3	RUE SAINT MARTIN	Rue Rambuteau	Bd St-Denis	3
10/11	RUE SAINT MAUR			4
4	RUE SAINT PAUL	Rue St Antoine	Quai des Célestins	4
6	RUE SAINT SULPICE	Rue de Condé	pl. Saint Sulpice	3
18	RUE SAINT VINCENT			4
14	RUE SARRETTE			3
9	RUE SCRIBE	Bd des Capucines	Bd Haussmann	3
7	RUE SEBASTIEN BOTTIN	Rue Montalembert	Rue de l'Université	4
19	RUE SIGMUND FREUD			3
20	RUE SORBIER			4
5	RUE SOUFFLOT	Place du Panthéon	Bd Saint-Michel	3
18	RUE STEPHENSON			4
12	RUE TAINÉ	Rue de Charenton	Pl. Felix Eboué	3
17	RUE TOULOUSE LAUTREC			3
18	RUE TOURLAQUE	Rue Lepic	Rue Damrémont	4
8	RUE TRONCHET	Pl. de la Madeleine	Bd Haussmann	2
13	RUE VANDREZANNE	Rue Henri Michaux	Avenue d'Italie	4
18	RUE VAUVENARGUES			3
14	RUE VERCINGETORIX	Rue Raymond Losserand	Av. du Maine	3
8	RUE VERNET	Rue de Presbourg	Rue Quentin Bauchart	4
10	RUE VICQ D'AZIR			4
9	RUE VICTOR MASSE			3
15	RUE VIGEE LEBRUN			4
16	RUE VITAL			4
8	RUE WASHINGTON	Av. des Champs Elysées	Av. de Friedland	4
16	RUE WILHEM			4
	VOIE EXPRESS RIVE DROITE			3
	VOIE EXPRESS RIVE GAUCHE			3

**Classement acoustique des voies du bois de Vincennes**

Tableau annexé à l'arrêté du 15 novembre 2000

<i>Nom du tronçon</i>	<i>Débutant</i>	<i>Finissant</i>	<i>Cat</i>
AUTOROUTE A4			<b>1</b>
AV DU BELAIR	Chaussée de l'Etang	Route de la Tourelle	<b>4</b>
AV. DAUMESNIL	Bd de la Guyanne	Esplanade Saint-Louis	<b>3</b>
AV. DE FONTENAY	Av. de Nogent	Av. de la Belle Gabrielle	<b>5</b>
AV. DE GRAVELLE	Av. de la Pte de Charenton	Av. des Canadiens	<b>4</b>
AV. DE NOGENT	Cours des Maréchaux	Av. de la Belle Gabrielle	<b>4</b>
AV. DES MINIMES	Route de la Tourelle	Av. du Tremblay	<b>4</b>
AV. DES MINIMES	Av. du Tremblay	Route Circulaire	<b>5</b>
AV. DU TREMBLAY	Av. de Nogent	Route de la Ferme	<b>4</b>
COURS DES MARECHAUX	Av. des Minimes	Av. de Nogent	<b>4</b>
ROUTE CIRCULAIRE (OUEST)	Av. des Minimes	Av. de Nogent	<b>5</b>
ROUTE DE LA FERME	Route de la Tourelle	Av. du Tremblay	<b>4</b>
ROUTE DE LA PYRAMIDE	Esplanade Saint-Louis	Av. des Canadiens	<b>4</b>
ROUTE DE LA TOURELLE	Chaussée de l'Etang	Av. des Minimes	<b>4</b>
ROUTE DE LA TOURELLE	Av. des Minimes	Av. Daumesnil	<b>4</b>
ROUTE DE LA TOURELLE	Route Nouvelle	Route de la Ferme	<b>4</b>
ROUTE DES SABOTIERS	Av. des Minimes	Av. de Nogent	<b>4</b>
ROUTE NOUVELLE	Av. de Gravelle	Route de la Tourelle	<b>4</b>

**Classement acoustiques des voies du bois de Boulogne**

Tableau annexé à l'arrêté du 15 novembre 2000

<i>Nom du tronçon</i>	<i>Débutant</i>	<i>Finissant</i>	<i>Cat</i>
ALLEE DE LA REINE MARGUERITE	Carrefour des Anciens Combattants	Carrefour de la Pte de Madrid	<b>4</b>
ALLEE DE LONGCHAMP	Route de Sèvres à Neuilly	Rue du Général Anselin	<b>4</b>
ALLEE DES FORTIFICATIONS	Place de la Pte d'Auteuil	Route des Lacs à Passy	<b>4</b>
ALLEE DU BORD DE L'EAU	Bd Anatole France	Bd du Général Koenig	<b>3</b>
AUTOROUTE A13			<b>1</b>
AV. DE L'HIPPODROME	Carrefour de Norvège	Carrefour des Cascades	<b>4</b>
AV. DU MAHATMA GANDHI	Allée de la Reine Marguerite	Carrefour des Sablons	<b>4</b>
BD ANATOLE FRANCE	Allée du Bord de l'Eau	Carrefour des Anciens Combattants	<b>4</b>
BD D'AUTEUIL	Carrefour des Anciens Combattants	Place de la Pte Molitor	<b>4</b>
BD DU COMMANDANT CHARCOT	Bd Richard Wallace	Bd Maurice Barrès	<b>4</b>
BD MAILLOT	Bd Maurice Barrès	Bd Périphérique	<b>4</b>
BD MAURICE BARRES	Bd du Commandant Charcot	Bd Maillot	<b>4</b>
BD RICHARD WALLACE	Bd du Général Koenig	Bd du Commandant Charcot	<b>3</b>
CHEMIN DE CEINTURE DU LAC INFERIEUR (NORD)	Route de la Muette à Neuilly	Route de la Muette à Neuilly	<b>4</b>
ROUTE DE LA MUETTE A NEUILLY	Bd Maurice Barrès	Place de Colombie	<b>4</b>
ROUTE DE LA PORTE DES SABLONS A LA PORTE MAILLOT	Bd des Sablons	Bd Périphérique	<b>4</b>
ROUTE DE SEVRES A NEUILLY	Bd Anatole France	Bd Richard Wallace	<b>5</b>
ROUTE DE SURESNES	Pont de Suresne	Route de Sèvres à Neuilly	<b>4</b>
ROUTE DES LACS A PASSY	Carrefour des Cascades	Allée des Fortifications	<b>4</b>

**III. – CLASSEMENT SONORE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES LIGNES DE MÉTRO ET DE R.E.R. (RATP) DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

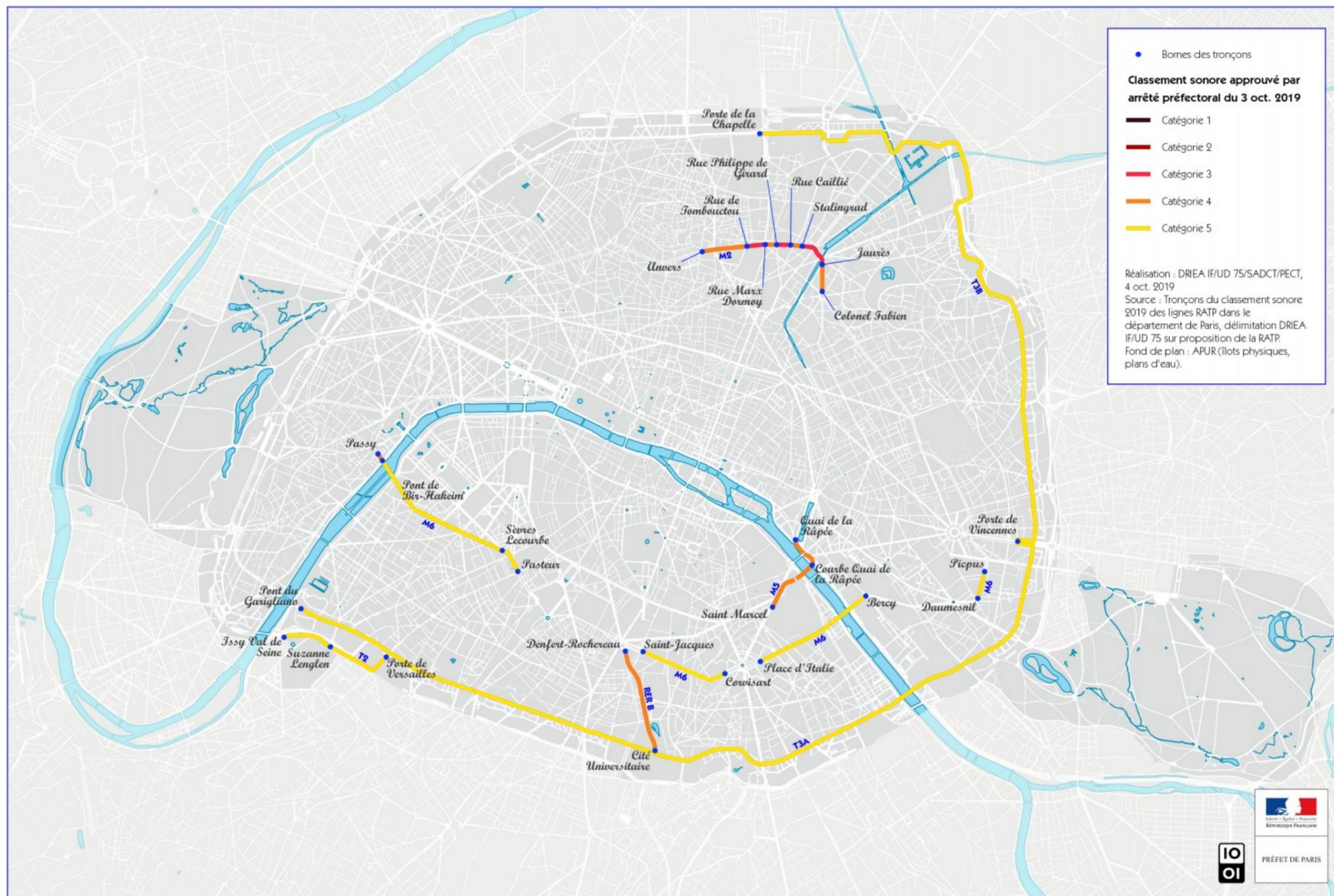
Tableau annexé à l'arrêté du 3 octobre 2019

Classement sonore des lignes ferroviaires RATP du département de Paris

Ligne	Section homogène	Arrondissements concernés	Classement arrêté le 3 octobre 2019	Largeur du secteur affecté par le bruit	Précisions relatives aux limites de section
2	Colonel Fabien - Jaurès	10 et 19 <sup>ème</sup>	4	30 m	De la sortie du tunnel après la station souterraine Colonel Fabien jusqu'à la station aérienne Jaurès incluse.
	Jaurès – Stalingrad (courbes)	10 et 19 <sup>ème</sup>	3	100 m	De la sortie de la station aérienne Jaurès jusqu'à l'entrée de la station aérienne Stalingrad.
	Stalingrad – Rue Caillié	10, 18 et 19 <sup>ème</sup>	4	30 m	De la station Stalingrad incluse jusqu'à l'intersection avec la rue Caillié.
	Rue Caillié – Rue Philippe de Girard (franchissement du faisceau gare de l'Est)	10 et 18 <sup>ème</sup>	3	100 m	De l'intersection avec la rue Caillié jusqu'à l'intersection avec la rue Philippe de Girard.
	Rue Philippe de Girard – Rue Marx Dormoy	10 et 18 <sup>ème</sup>	4	30 m	De l'intersection avec la rue Philippe de Girard jusqu'à l'intersection avec la rue Marx Dormoy.
	Rue Marx Dormoy – Rue de Tombouctou (franchissement du faisceau gare du Nord)	10 et 18 <sup>ème</sup>	3	100 m	De l'intersection avec la rue Marx Dormoy jusqu'à l'intersection avec la rue de Tombouctou.
	Rue de Tombouctou - Anvers	9, 10 et 18 <sup>ème</sup>	4	30 m	De l'intersection avec la rue de Tombouctou jusqu'à l'entrée du tunnel avant la station souterraine Anvers (au niveau de la rue de Rochechouard).
5	Saint-Marcel – Courbe Quai de la Râpée	12 et 13 <sup>ème</sup>	4	30 m	De la sortie du tunnel après la station souterraine Saint-Marcel jusqu'à l'entrée de la courbe au niveau de la voie Mazas et du quai de la Râpée.
	Courbe Quai de la Râpée – Quai de la Râpée	4 et 12 <sup>ème</sup>	4	30 m	De la courbe après le viaduc incluse jusqu'à du tunnel au niveau du boulevard Morland.
6	Picpus - Daumesnil	12 <sup>ème</sup>	5	10 m	De la sortie du tunnel après la station souterraine Picpus jusqu'à l'entrée du tunnel avant la station souterraine Daumesnil.
	Bercy – Place d'Italie	12 et 13 <sup>ème</sup>	5	10 m	De la sortie du tunnel après la station souterraine Bercy jusqu'à l'entrée du tunnel avant la station souterraine Place d'Italie.
	Corvisart - Saint-Jacques	13 et 14 <sup>ème</sup>	5	10 m	De la sortie du tunnel après la station souterraine Corvisart jusqu'à l'entrée du tunnel après la station aérienne Saint-Jacques (incluse).
	Pasteur – Sèvres Lecourbe	15 <sup>ème</sup>	5	10 m	De la sortie du tunnel après la station souterraine Pasteur jusqu'à la station Sèvres-Lecourbe (1 <sup>ère</sup> moitié).
	Sèvres Lecourbe – Pont de Bir Hakeim	15 <sup>ème</sup>	5	10 m	De la station Sèvres Lecourbe (seconde moitié) jusqu'à l'intersection avec l'avenue du Président Kennedy (pont de Bir Hakeim inclus).
	Pont de Bir Hakeim - Passy	15 et 16 <sup>ème</sup>	4	30 m	De l'intersection avec l'avenue du Président Kennedy jusqu'à l'entrée du tunnel après la station aérienne Passy.
T2	Issy Val de Seine – Suzanne Lenglen	15 <sup>ème</sup>	5	10 m	De la limite du département de Paris jusqu'à la station Suzanne Lenglen (1 <sup>ère</sup> moitié).
	Suzanne Lenglen – Porte de Versailles	15 <sup>ème</sup>	5	10 m	De la station Suzanne Lenglen (seconde moitié) jusqu'à la station Porte de Versailles incluse.
T3a	Pont du Garigliano – Porte de Vincennes	12, 13, 14 et 15 <sup>ème</sup>	5	10 m	Intégralité de la ligne
T3b	Porte de Vincennes – Porte de la Chapelle	18, 19 et 20 <sup>ème</sup>	5	10 m	Intégralité de la ligne
RER B	Denfert Rochereau – Cité Universitaire	14 <sup>ème</sup>	4	30 m	De la sortie du tunnel après la station souterraine Denfert-Rochereau jusqu'à l'entrée du tunnel avant la station souterraine Cité Universitaire.

Carte annexée à l'arrêté du 3 octobre 2019

**CLASSEMENT SONORE 2019 DES LIGNES RATP DANS LE DÉPARTEMENT DE PARIS**



Résumé non technique relatif à l'édition  
des cartes de bruit de type B des lignes de la RATP  
pour le département de Paris – Révision 2019

Les cartes de bruit de type B représentent les « secteurs affectés par le bruit » définis par l'article L571-10 du code de l'environnement. Ces secteurs sont délimités à partir du classement sonore en vigueur, arrêté le 3 octobre 2019 pour les lignes RATP du département de Paris. Ils correspondent à des bandes autour des voies concernées, dont la largeur dépend du classement affecté à la voie.

Tableau « Lignes ferroviaires conventionnelles » issu de l'article 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit, modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013

Niveau sonore de référence <i>L<sub>aeq</sub></i> (6h – 22h) En dB(A)	Niveau sonore de référence <i>L<sub>aeq</sub></i> (22h – 6h) En dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (1)
L > 84	L > 79	1	d = 300 m
79 < L ≤ 84	74 < L ≤ 79	2	d = 250 m
73 < L ≤ 79	68 < L ≤ 74	3	d = 100 m
68 < L ≤ 73	63 < L ≤ 68	4	d = 30 m
63 < L ≤ 68	58 < L ≤ 63	5	d = 10 m
<i>(1) Cette largeur correspond à la distance définie à l'article 2, comptée de part et d'autre de l'infrastructure.</i>			

La révision 2019 du classement sonore a été proposée par la RATP par courrier du 9 novembre 2018, sous la forme d'un tableau énumérant les voies ou sections de voies avec le classement envisagé pour chacune (voir tableau ci-après).

Classement sonore issu de la révision de 2019 et comparaison avec le classement antérieur, approuvé par arrêté préfectoral le 15 novembre 2000

Ligne	Section homogène	Arrondissements concernés	Classement 2019	Classement 2000	Précisions relatives aux limites des sections
2	Colonel Fabien – Jaurès	10 et 19 <sup>e</sup>	4	3	De la sortie du tunnel après la station souterraine Colonel Fabien jusqu'à la station aérienne Jaurès incluse.
	Jaurès – Stalingrad (courbes)	10 et 19 <sup>e</sup>	3		De la sortie de la station aérienne Jaurès jusqu'à l'entrée de la station aérienne Stalingrad.
	Stalingrad – Rue Caillie	10, 18 et 19 <sup>e</sup>	4		De la station Stalingrad incluse jusqu'à l'intersection avec la rue Caillie.
	Rue Caillie – Rue Philippe de Girard (franchissement du faisceau gare de l'Est)	10 et 18 <sup>e</sup>	3		De l'intersection avec la rue Caillie jusqu'à l'intersection avec la rue Philippe de Girard.
	Rue Philippe de Girard – Rue Marx Dormoy	10 et 18 <sup>e</sup>	4		De l'intersection avec la rue Philippe de Girard jusqu'à l'intersection avec la rue Marx Dormoy.
	Rue Marx Dormoy – Rue de Tombouctou (franchissement du faisceau gare du Nord)	10 et 18 <sup>e</sup>	3		De l'intersection avec la rue Marx Dormoy jusqu'à l'intersection avec la rue de Tombouctou.
5	Rue de Tombouctou – Anvers	9, 10 et 18 <sup>e</sup>	4	3	De l'intersection avec la rue de Tombouctou jusqu'à l'entrée du tunnel avant la station souterraine Anvers (au niveau de la rue de Rochechouart).
	Saint-Marcel – Courbe Quai de la Rapée	12 et 13 <sup>e</sup>	4		De la sortie du tunnel après la station souterraine Saint-Marcel jusqu'à l'entrée de la courbe au niveau de la voie Mazas et du quai de la Rapée.
6	Courbe Quai de la Rapée – Quai de la Rapée	4 et 12 <sup>e</sup>	4	4	De la courbe après le viaduc incluse jusqu'à l'entrée du tunnel au niveau du boulevard Morland.
	Picpus – Daumesnil	12 <sup>e</sup>	5		De la sortie du tunnel après la station souterraine Picpus jusqu'à l'entrée du tunnel avant la station souterraine Daumesnil.
	Bercy – Place d'Italie	12 et 13 <sup>e</sup>	5		De la sortie du tunnel après la station souterraine Bercy jusqu'à l'entrée du tunnel avant la station souterraine Place d'Italie.
	Courlisart – Saint-Jacques	13 et 14 <sup>e</sup>	5		De la sortie du tunnel après la station souterraine Courlisart jusqu'à l'entrée du tunnel après la station aérienne Saint-Jacques (incluse).
	Pasteur – Sèvres Lecourbe	15 <sup>e</sup>	5		De la sortie du tunnel après la station souterraine Pasteur jusqu'à la station Sèvres-Lecourbe (1 <sup>re</sup> moitié).
	Sèvres Lecourbe – Pont de Bir Hakeim	15 <sup>e</sup>	5		De la station Sèvres Lecourbe (seconde moitié) jusqu'à l'intersection avec l'avenue du Président Kennedy (pont de Bir Hakeim inclus).
T2	Pont de Bir Hakeim – Passy	15 et 16 <sup>e</sup>	4	4	De l'intersection avec l'avenue du Président Kennedy jusqu'à l'entrée du tunnel après la station aérienne Passy.
	Issy Val de Seine – Suzanne Lenglen	15 <sup>e</sup>	5		De la limite du département de Paris jusqu'à la station Suzanne Lenglen (1 <sup>re</sup> moitié).
T3a	Suzanne Lenglen – Porte de Versailles	15 <sup>e</sup>	5	–	De la station Suzanne Lenglen (seconde moitié) jusqu'à la station Porte de Versailles incluse.
	Pont du Garigliano – Porte de Vincennes	12, 13, 14 et 15 <sup>e</sup>	5		Intégralité de la ligne.
T3b	Porte de Vincennes – Porte de la Chapelle	18, 19 et 20 <sup>e</sup>	5	–	Intégralité de la ligne.
RER B	Denfert-Rochereau – Cité universitaire	14 <sup>e</sup>	4	3	De la sortie du tunnel après la station souterraine Denfert-Rochereau jusqu'à l'entrée du tunnel avant la station souterraine Cité Universitaire.

## RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Réalisé en 2018, le classement soumis par la RATP ne prend pas en compte le prolongement de la ligne T3b de Porte de la Chapelle à Porte d'Asnières et l'extension prévue jusqu'à Porte Dauphine.

La traduction cartographique du classement, ainsi que la délimitation des secteurs affectés par le bruit ont été réalisées par la DRIEA IF/UD 75, avec relecture de la RATP.

Pour la représentation du classement sonore, les stations de métro à ciel ouvert, les stations de métro à verrière pleine ou ajourée ainsi que les sections couvertes ou en tunnel de moins de 50 mètres de long ont été incluses dans les zones affectées par le bruit.

*À gauche, station Quai de la Râpée sur la ligne 5 (exemple de station à ciel ouvert)  
et à droite, station Duplex sur la ligne 6 (exemple de station couverte par une verrière)*



Crédit : photographie par Vincent Babilotte, soumise à la licence CC-BY-SA 2.5



Crédit : photographie par Cramos, soumise à la licence CC-BY-SA-3.0

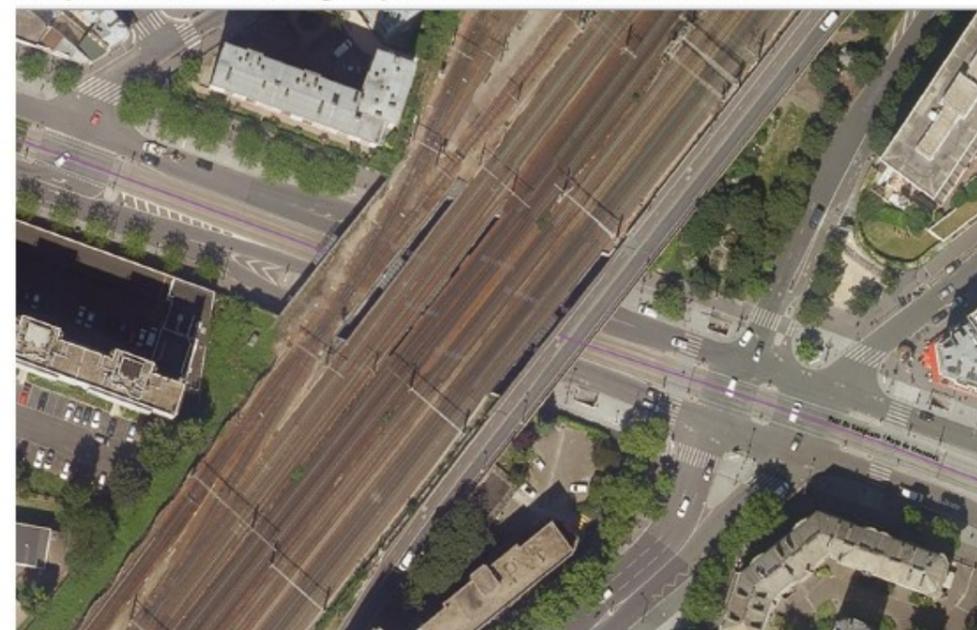
*Exemple de section couverte large de moins de 50 m : T3b, au niveau de la rue de la Clôture*



Crédit : IGN BD ORTHO 2017

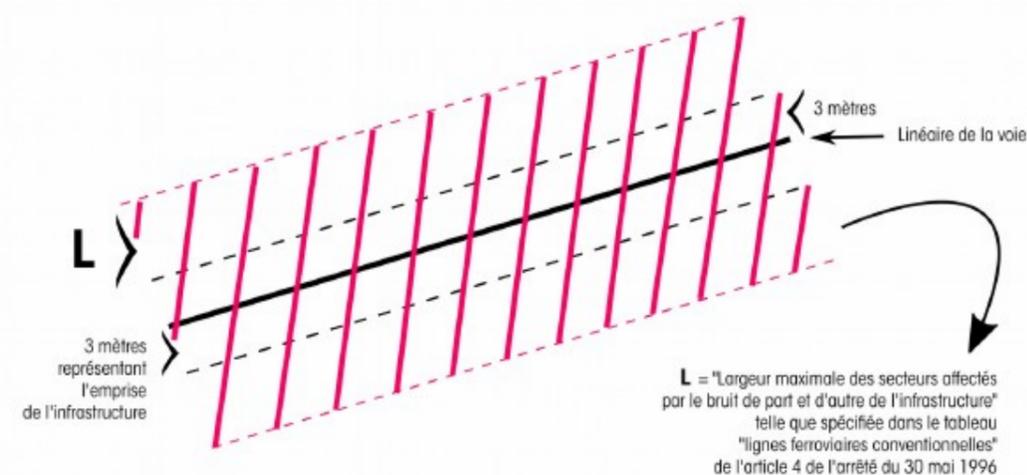
Par contre, les sections couvertes ou en tunnel de plus de 50 mètres de long n'ont pas été considérées comme faisant partie des zones affectées par le bruit.

*Exemple de section couverte large de plus de 50 m : T3a, au niveau du boulevard Lefèvre*



Crédit : IGN BD ORTHO 2017

Les largeurs des zones affectées par le bruit sont définies « de part et d'autre de l'infrastructure ». L'infrastructure elle-même est modélisée par une bande forfaitaire de 3 mètres de part et d'autre de la ligne représentant la voie – et approximativement située au centre de celle-ci.

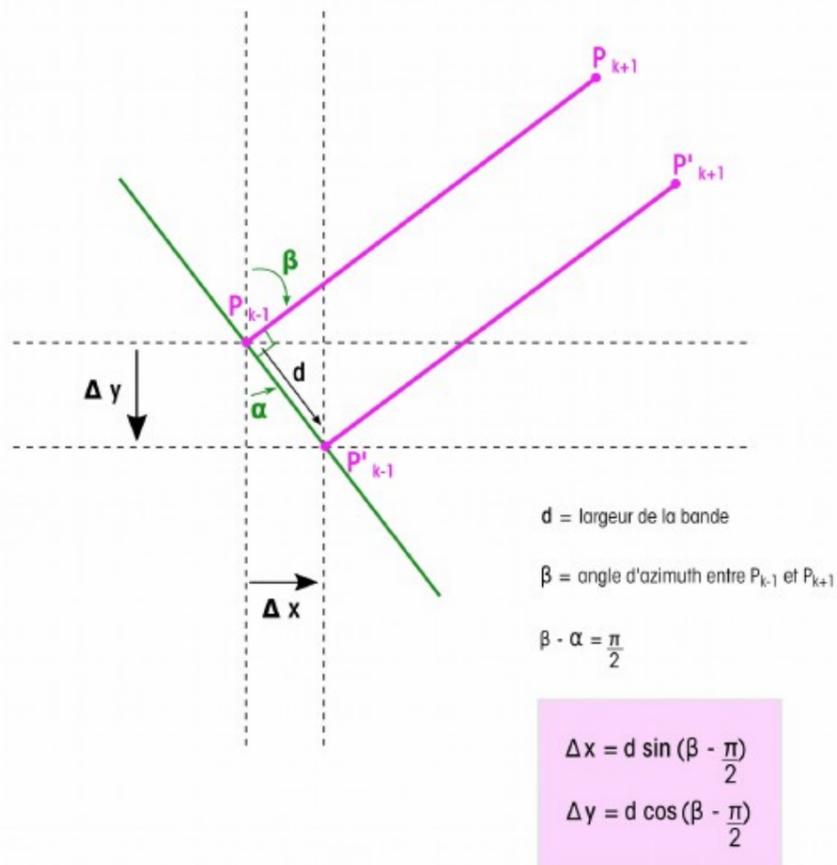
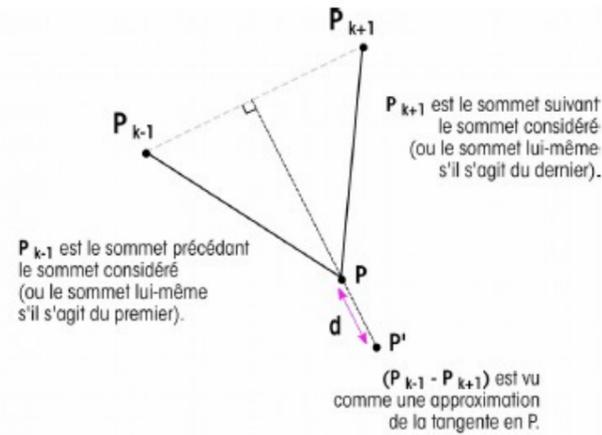


Concrètement, les limites des secteurs affectés par le bruit sont dessinées par translation géométrique de chaque point de la ligne représentant la voie, de la distance susmentionnée, à droite et à gauche de la ligne et selon la perpendiculaire à la droite reliant le point précédent et le point suivant sur la ligne (approximation d'une tangente à la courbe au point considéré), (voir schéma ci-dessous).

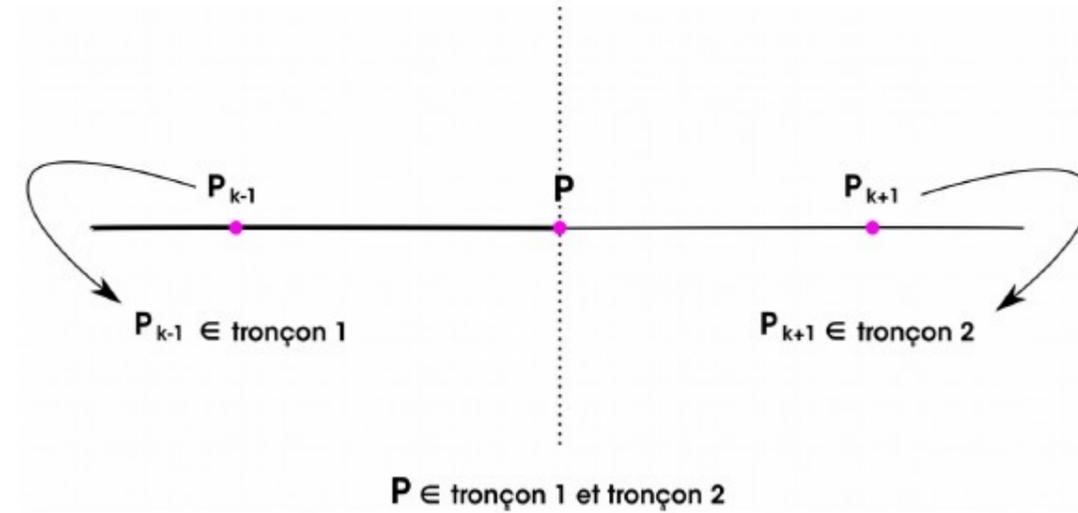
à déterminer :

$\Delta x$  est le décalage d'abscisse à appliquer lors de la translation du point P.

$\Delta y$  est le décalage d'ordonnée à appliquer lors de la translation du point P.

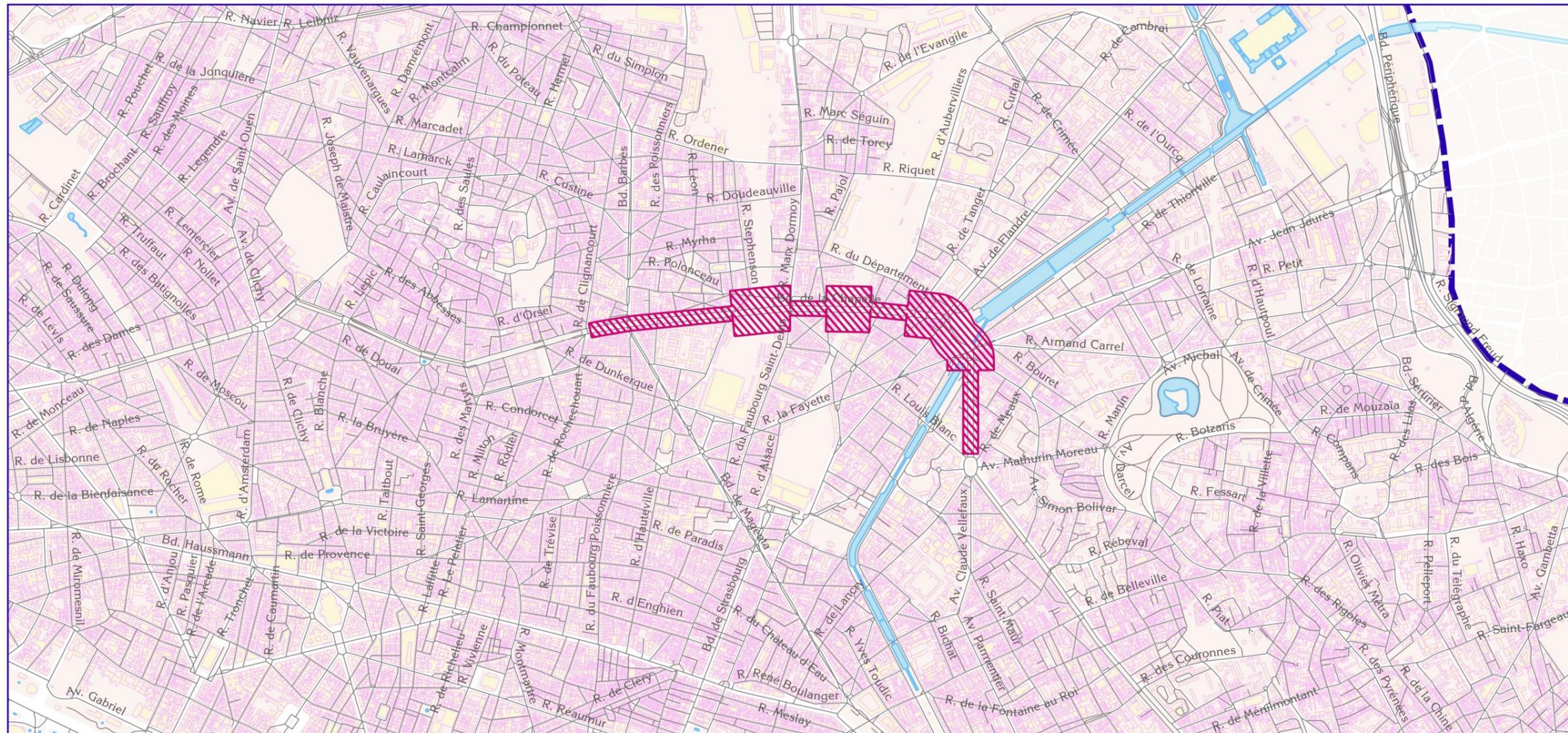


Pour assurer une cohérence minimale entre les sections jointives d'une même ligne, elles ont été considérées ensemble pour déterminer la direction de la translation. Autrement dit, pour les points qui font la jonction entre deux sections, le « point précédent » et le « point suivant » appartiennent à deux tronçons différents.



Secteurs affectés par le bruit de la ligne M2

CARTES DE BRUIT DE TYPE B DES LIGNES RATP DE PARIS



Les cartes de bruit de type B représentent les "secteurs affectés par le bruit" définis par l'article L571-10 du code de l'environnement. Ces secteurs sont délimités à partir du classement sonore en vigueur, arrêté le 3 oct. 2019 pour les lignes RATP du département de Paris. Ils correspondent à des bandes autour des voies concernées, dont la largeur dépend du classement affecté à la voie.

Délimitation des secteurs affectés par le bruit : DRIEA IF/UD 75, mars 2019, selon une méthodologie décrite dans le résumé non technique joint.

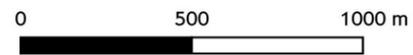
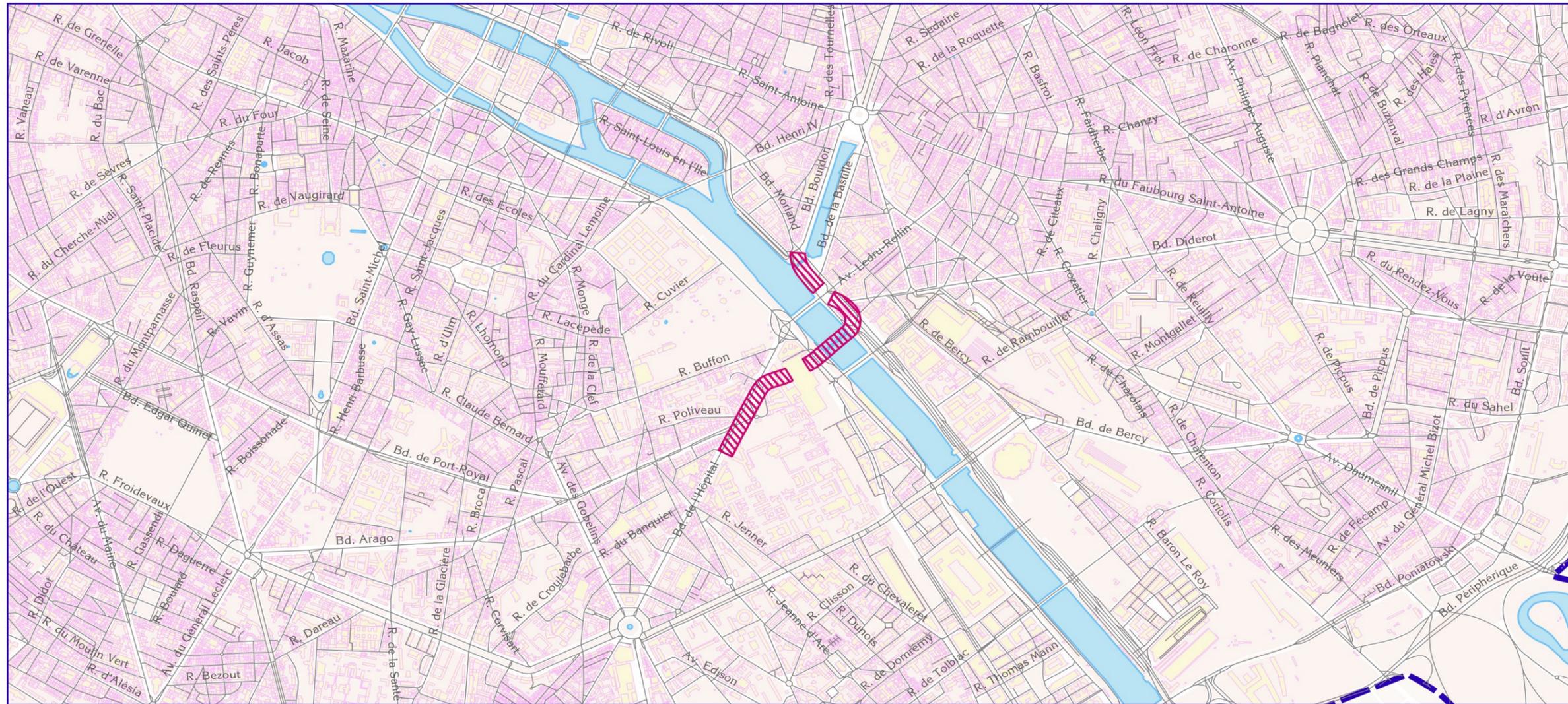
Cartographie : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, oct. 2019. Échelle du format A4 : 1 : 25000. Fond de plan (îlots physiques, plans d'eau, emprise bâtie Paris, commune) : données de référence APUR, disponibles sur [opendata.apur.org](http://opendata.apur.org) ; Voies : Ville de Paris, données disponibles sur [opendata.paris.fr](http://opendata.paris.fr).

- |   |                              |   |            |
|---|------------------------------|---|------------|
|  | Secteur affecté par le bruit |  | Bâti       |
|  | Limite du département        |  | Voie       |
| <b>Emprise d'îlot</b>   |                              | <b>Espace en eau</b>  |            |
|  | Dans Paris                   |  | Dans Paris |
|  | Hors Paris                   |  | Hors Paris |



Secteurs affectés par le bruit de la ligne M5

CARTES DE BRUIT DE TYPE B DES LIGNES RATP DE PARIS



Nord



Les cartes de bruit de type B représentent les "secteurs affectés par le bruit" définis par l'article L571-10 du code de l'environnement. Ces secteurs sont délimités à partir du classement sonore en vigueur, arrêté le 3 oct. 2019 pour les lignes RATP du département de Paris. Ils correspondent à des bandes autour des voies concernées, dont la largeur dépend du classement affecté à la voie.

Délimitation des secteurs affectés par le bruit : DRIEA IF/UD 75, mars 2019, selon une méthodologie décrite dans le résumé non technique joint.

Cartographie : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, oct. 2019. Échelle du format A4 : 1 : 25000. Fond de plan (îlots physiques, plans d'eau, emprise bâtie Paris, commune) : données de référence APUR, disponibles sur [opendata.apur.org](http://opendata.apur.org) ; Voies : Ville de Paris, données disponibles sur [opendata.paris.fr](http://opendata.paris.fr).

 Secteur affecté par le bruit

 Bâti

 Limite du département

 Voie

Emprise d'îlot

Espace en eau

 Dans Paris

 Dans Paris

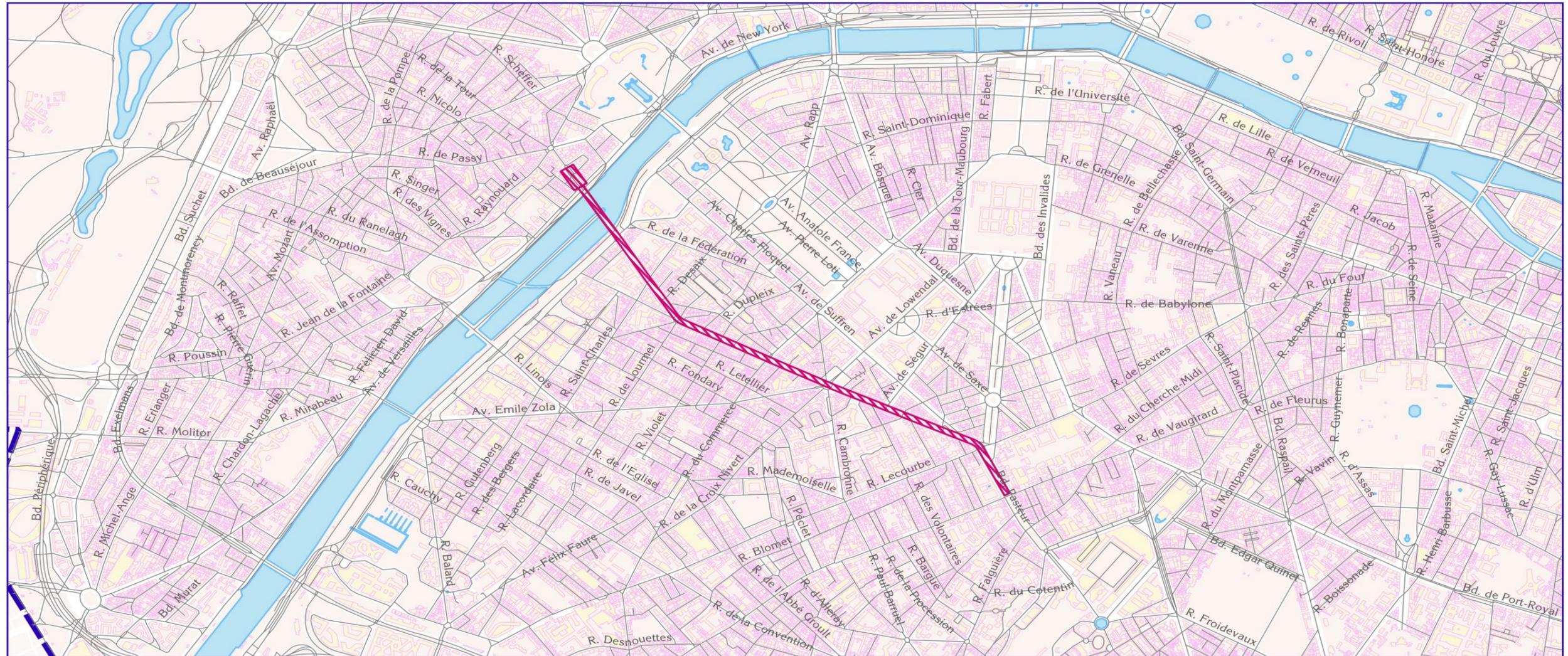
 Hors Paris

 Hors Paris



Secteurs affectés par le bruit de la ligne M6 (tronçon 1/2)

CARTES DE BRUIT DE TYPE B DES LIGNES RATP DE PARIS



Les cartes de bruit de type B représentent les "secteurs affectés par le bruit" définis par l'article L571-10 du code de l'environnement. Ces secteurs sont délimités à partir du classement sonore en vigueur, arrêté le 3 oct. 2019 pour les lignes RATP du département de Paris. Ils correspondent à des bandes autour des voies concernées, dont la largeur dépend du classement affecté à la voie.

Délimitation des secteurs affectés par le bruit : DRIEA IF/UD 75, mars 2019, selon une méthodologie décrite dans le résumé non technique joint.

Cartographie : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, oct. 2019. Échelle du format A4 : 1 : 25000. Fond de plan (îlots physiques, plans d'eau, emprise bâtie Paris, commune) : données de référence APUR, disponibles sur [opendata.apur.org](http://opendata.apur.org) ; Voies : Ville de Paris, données disponibles sur [opendata.paris.fr](http://opendata.paris.fr).

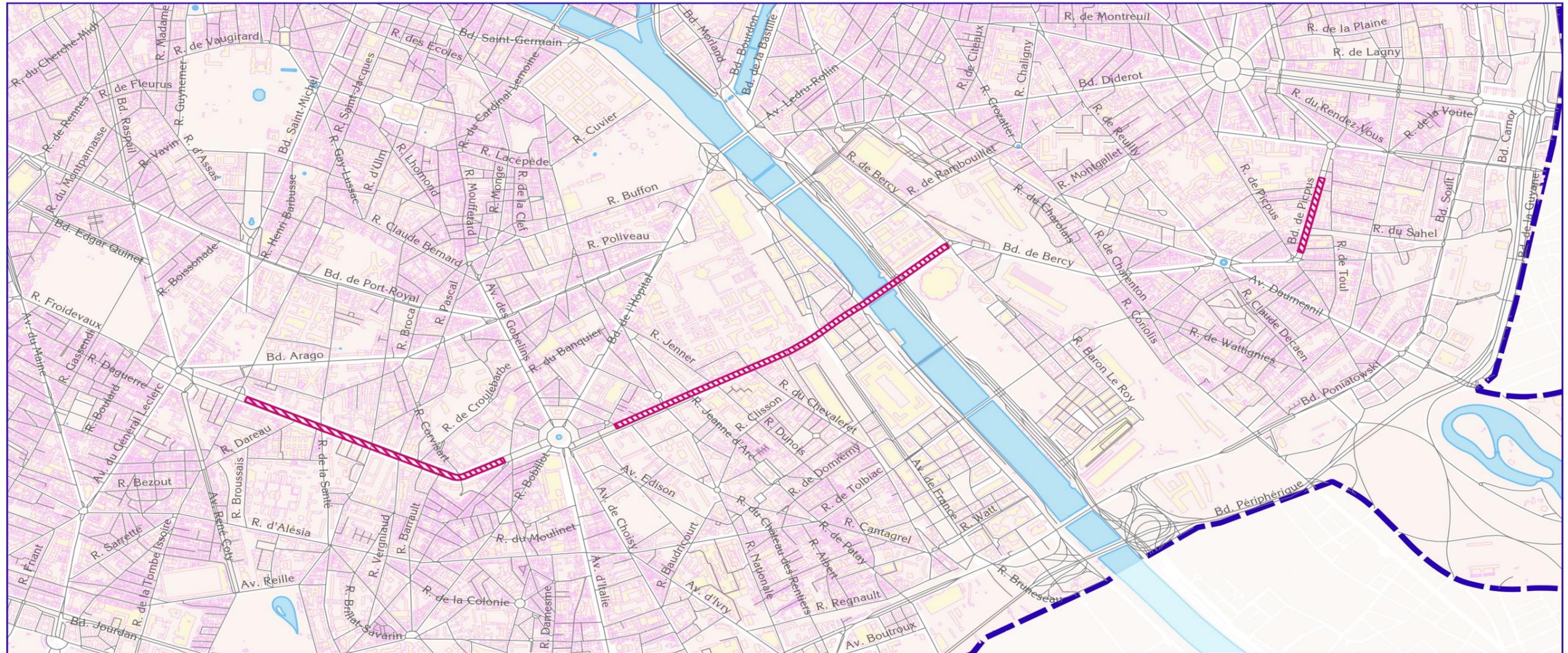
-  Secteur affecté par le bruit
-  Limite du département
- Emprise d'îlot**
-  Dans Paris
-  Hors Paris
- Espace en eau**
-  Dans Paris
-  Hors Paris
-  Bâti
-  Voie



PRÉFET DE PARIS

Secteurs affectés par le bruit de la ligne M6 (tronçon 2/2)

CARTES DE BRUIT DE TYPE B DES LIGNES RATP DE PARIS



Nord



Les cartes de bruit de type B représentent les "secteurs affectés par le bruit" définis par l'article L571-10 du code de l'environnement. Ces secteurs sont délimités à partir du classement sonore en vigueur, arrêté le 3 oct. 2019 pour les lignes RATP du département de Paris. Ils correspondent à des bandes autour des voies concernées, dont la largeur dépend du classement affecté à la voie.

Délimitation des secteurs affectés par le bruit : DRIEA IF/UD 75, mars 2019, selon une méthodologie décrite dans le résumé non technique joint.

Cartographie : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, oct. 2019. Échelle du format A4 : 1 : 25000. Fond de plan (îlots physiques, plans d'eau, emprise bâtie Paris, commune) : données de référence APUR, disponibles sur [opendata.apur.org](http://opendata.apur.org) ; Voies : Ville de Paris, données disponibles sur [opendata.paris.fr](http://opendata.paris.fr).

-  Secteur affecté par le bruit
-  Limite du département

Emprise d'îlot

-  Dans Paris
-  Hors Paris

 Bâti

 Voie

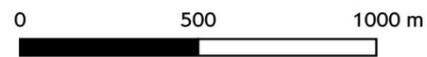
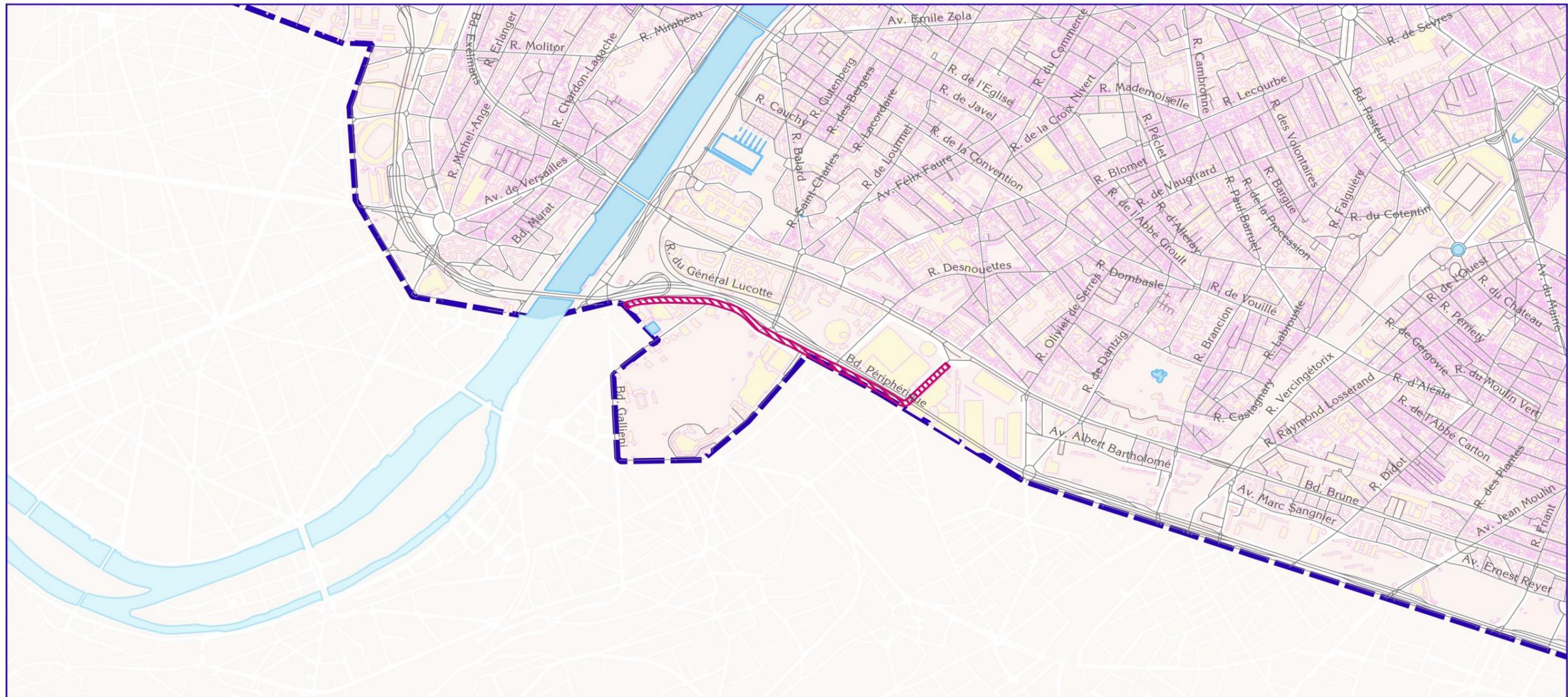
Espace en eau

-  Dans Paris
-  Hors Paris



Secteurs affectés par le bruit de la ligne T2

CARTES DE BRUIT DE TYPE B DES LIGNES RATP DE PARIS



Les cartes de bruit de type B représentent les "secteurs affectés par le bruit" définis par l'article L571-10 du code de l'environnement. Ces secteurs sont délimités à partir du classement sonore en vigueur, arrêté le 3 oct. 2019 pour les lignes RATP du département de Paris. Ils correspondent à des bandes autour des voies concernées, dont la largeur dépend du classement affecté à la voie.

Délimitation des secteurs affectés par le bruit : DRIEA IF/UD 75, mars 2019, selon une méthodologie décrite dans le résumé non technique joint.

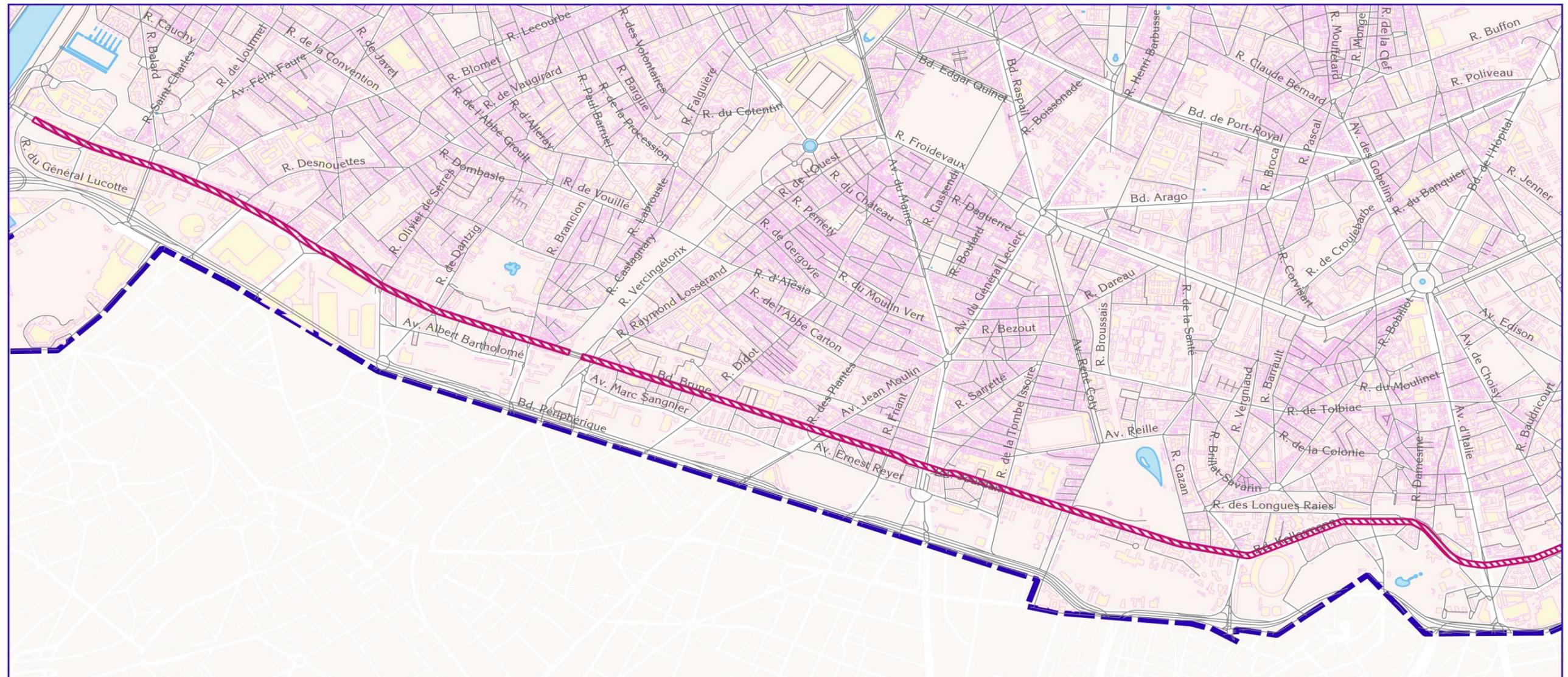
Cartographie : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, oct. 2019. Échelle du format A4 : 1 : 25000. Fond de plan (îlots physiques, plans d'eau, emprise bâtie Paris, commune) : données de référence APUR, disponibles sur [opendata.apur.org](http://opendata.apur.org) ; Voies : Ville de Paris, données disponibles sur [opendata.paris.fr](http://opendata.paris.fr).

- |   |                              |   |            |
|---|------------------------------|---|------------|
|  | Secteur affecté par le bruit |  | Bâti       |
|  | Limite du département        |  | Voie       |
| <b>Emprise d'îlot</b>   |                              | <b>Espace en eau</b>  |            |
|  | Dans Paris                   |  | Dans Paris |
|  | Hors Paris                   |  | Hors Paris |



Secteurs affectés par le bruit de la ligne T3a (tronçon 1/2)

CARTES DE BRUIT DE TYPE B DES LIGNES RATP DE PARIS



Les cartes de bruit de type B représentent les "secteurs affectés par le bruit" définis par l'article L571-10 du code de l'environnement. Ces secteurs sont délimités à partir du classement sonore en vigueur, arrêté le 3 oct. 2019 pour les lignes RATP du département de Paris. Ils correspondent à des bandes autour des voies concernées, dont la largeur dépend du classement affecté à la voie.

Délimitation des secteurs affectés par le bruit : DRIEA IF/UD 75, mars 2019, selon une méthodologie décrite dans le résumé non technique joint.

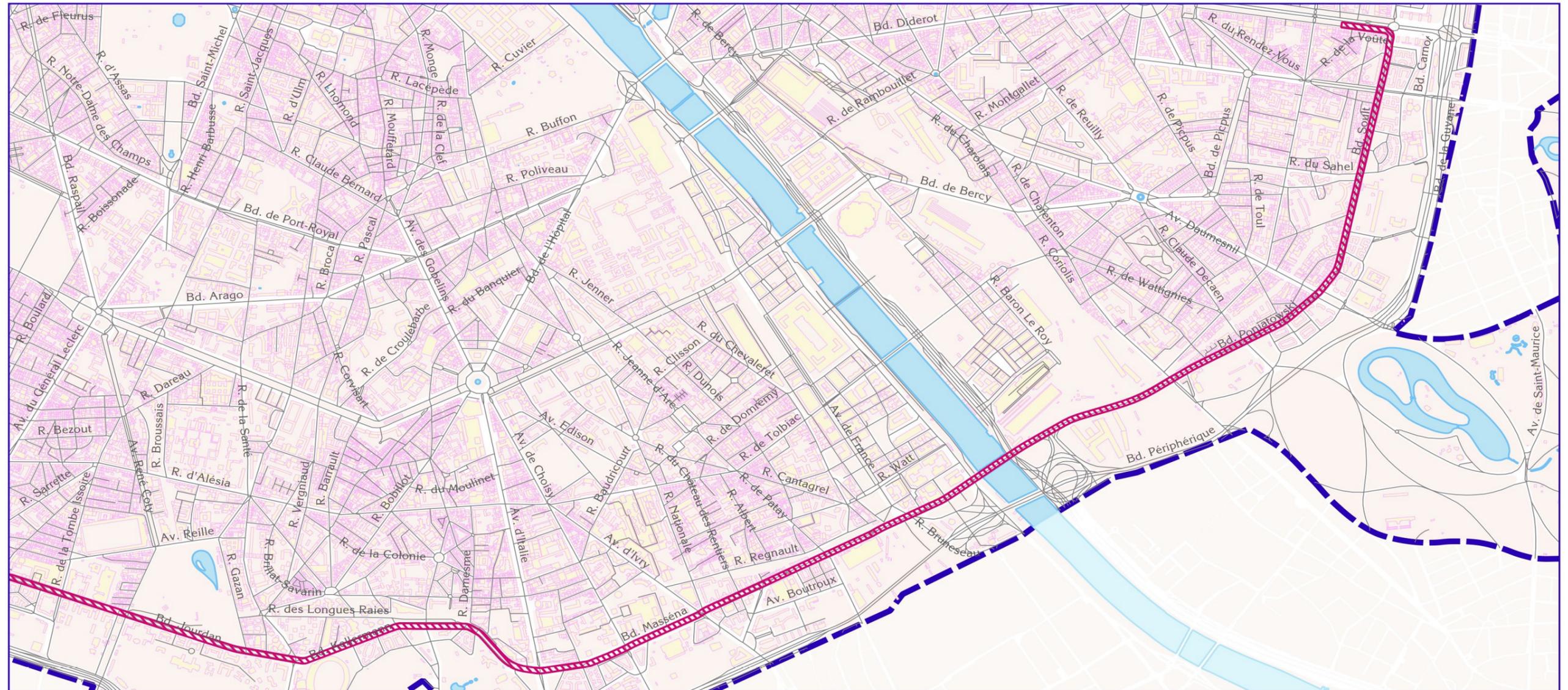
Cartographie : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, oct. 2019. Échelle du format A4 : 1 : 25000. Fond de plan ( îlots physiques, plans d'eau, emprise bâtie Paris, commune) : données de référence APUR, disponibles sur [opendata.apur.org](http://opendata.apur.org) ; Voies : Ville de Paris, données disponibles sur [opendata.paris.fr](http://opendata.paris.fr).

- |   |                              |   |            |
|---|------------------------------|---|------------|
|  | Secteur affecté par le bruit |  | Bâti       |
|  | Limite du département        |  | Voie       |
| <b>Emprise d'îlot</b>   |                              | <b>Espace en eau</b>  |            |
|  | Dans Paris                   |  | Dans Paris |
|  | Hors Paris                   |  | Hors Paris |



Secteurs affectés par le bruit de la ligne T3a (tronçon 2/2)

CARTES DE BRUIT DE TYPE B DES LIGNES RATP DE PARIS



Les cartes de bruit de type B représentent les "secteurs affectés par le bruit" définis par l'article L571-10 du code de l'environnement. Ces secteurs sont délimités à partir du classement sonore en vigueur, arrêté le 3 oct. 2019 pour les lignes RATP du département de Paris. Ils correspondent à des bandes autour des voies concernées, dont la largeur dépend du classement affecté à la voie.

Délimitation des secteurs affectés par le bruit : DRIEA IF/UD 75, mars 2019, selon une méthodologie décrite dans le résumé non technique joint.

Cartographie : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, oct. 2019. Échelle du format A4 : 1 : 25000. Fond de plan (îlots physiques, plans d'eau, emprise bâtie Paris, commune) : données de référence APUR, disponibles sur [opendata.apur.org](http://opendata.apur.org) ; Voies : Ville de Paris, données disponibles sur [opendata.paris.fr](http://opendata.paris.fr).

 Secteur affecté par le bruit

 Bâti

 Limite du département

 Voie

Emprise d'îlot

Espace en eau

 Dans Paris

 Dans Paris

 Hors Paris

 Hors Paris

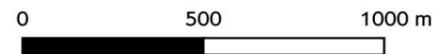
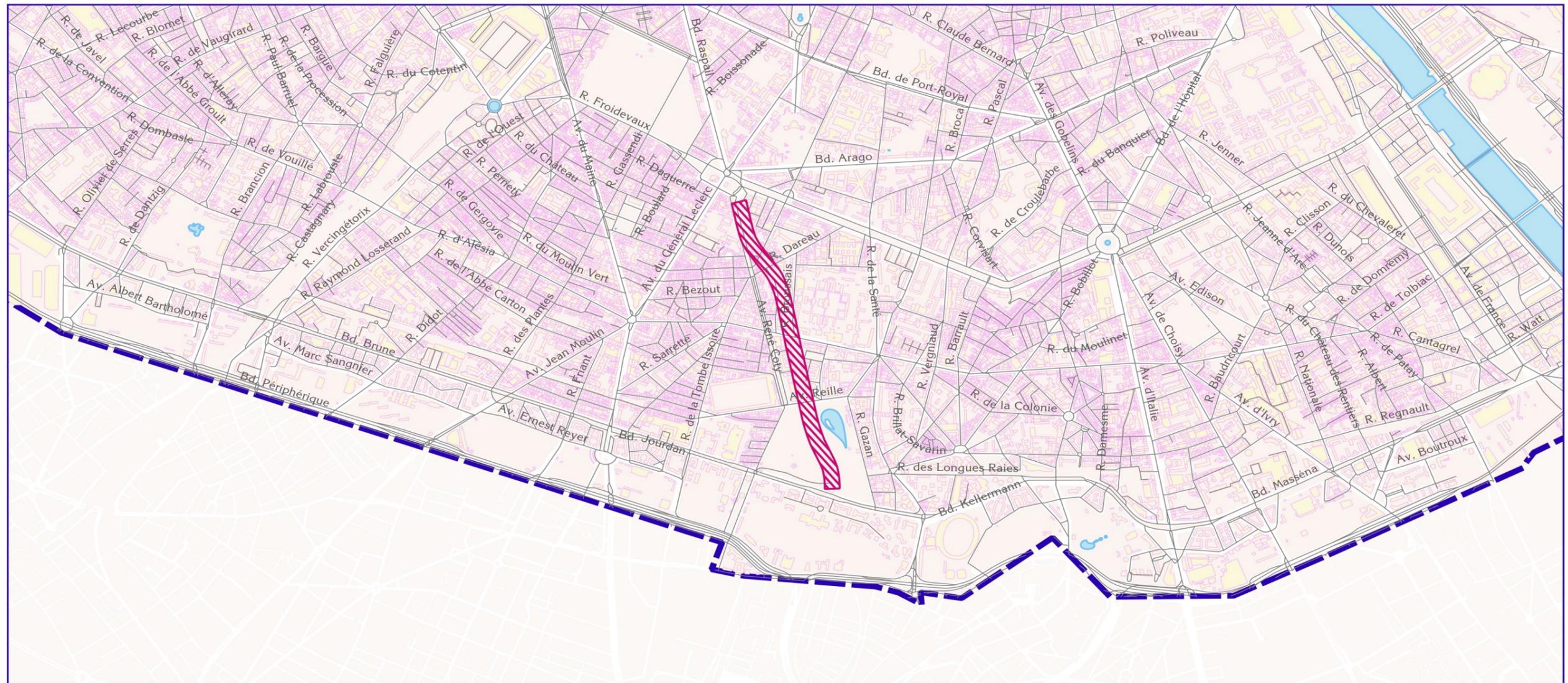






Secteurs affectés par le bruit du RER B

CARTES DE BRUIT DE TYPE B DES LIGNES RATP DE PARIS



Les cartes de bruit de type B représentent les "secteurs affectés par le bruit" définis par l'article L571-10 du code de l'environnement. Ces secteurs sont délimités à partir du classement sonore en vigueur, arrêté le 3 oct. 2019 pour les lignes RATP du département de Paris. Ils correspondent à des bandes autour des voies concernées, dont la largeur dépend du classement affecté à la voie.

Délimitation des secteurs affectés par le bruit : DRIEA IF/UD 75, mars 2019, selon une méthodologie décrite dans le résumé non technique joint.

Cartographie : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, oct. 2019. Échelle du format A4 : 1: 25000. Fond de plan (îlots physiques, plans d'eau, emprise bâtie Paris, commune) : données de référence APUR, disponibles sur [opendata.apur.org](http://opendata.apur.org) ; Voies : Ville de Paris, données disponibles sur [opendata.paris.fr](http://opendata.paris.fr).

- |   |                              |   |            |
|---|------------------------------|---|------------|
|  | Secteur affecté par le bruit |  | Bâti       |
|  | Limite du département        |  | Voie       |
| <b>Emprise d'îlot</b>   |                              | <b>Espace en eau</b>  |            |
|  | Dans Paris                   |  | Dans Paris |
|  | Hors Paris                   |  | Hors Paris |



**IV. - CLASSEMENT SONORE DES LIGNES FERROVIAIRES SNCF DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

Tableau annexé à l'arrêté du 27 août 2021

**Classement sonore 2020 des lignes ferroviaires SNCF du département de Paris**

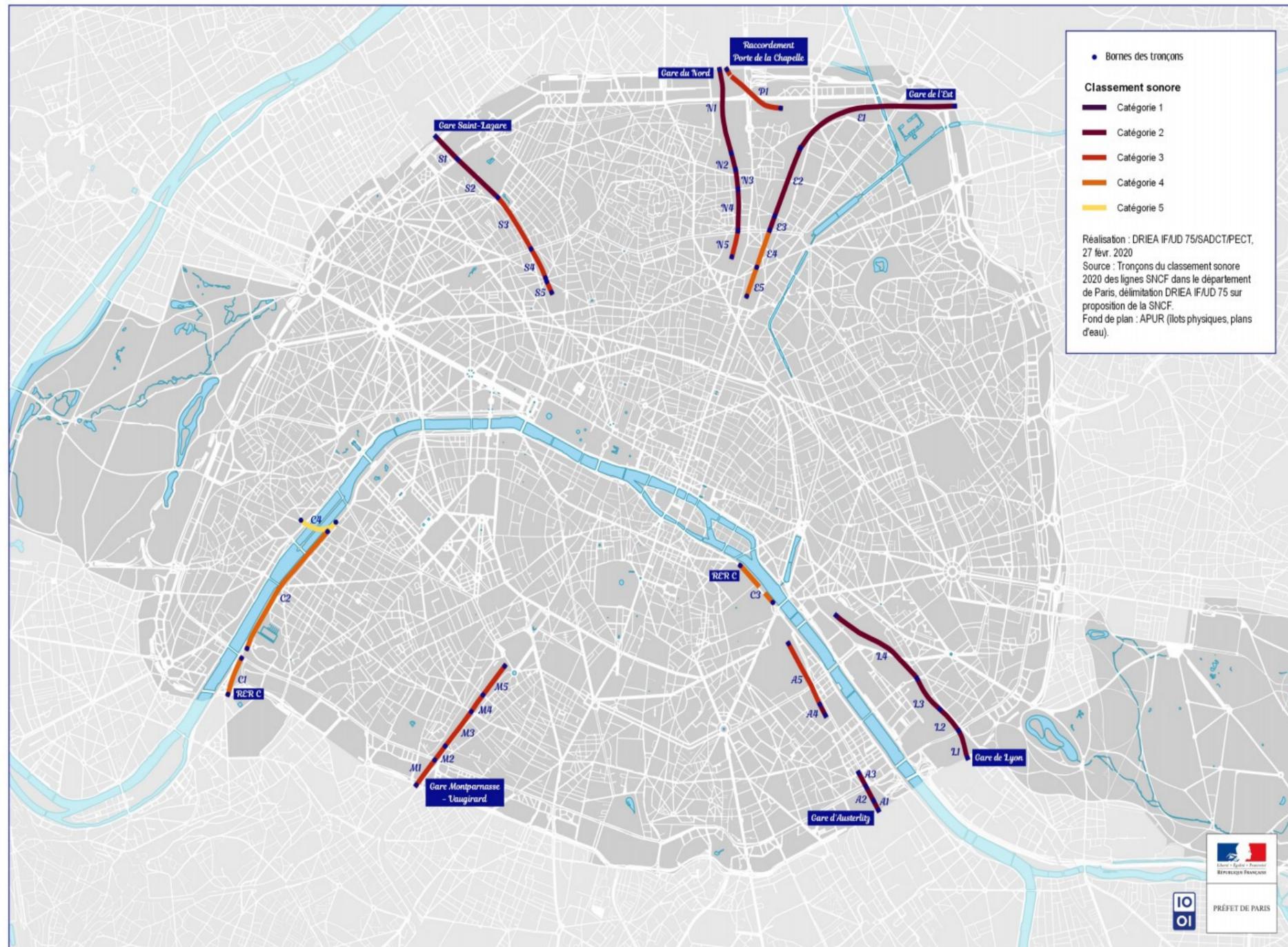
Faisceaux	Tronçons	Classement sonore	Largeur (en mètres)	Voies matérialisant les limites des tronçons
Gare Montparnasse - Vaugirard	M1	3	250	de la limite communale au boulevard Lefebvre
	M2	3	250	du boulevard Lefebvre à la rue Fizeau
	M3	3	250	de la rue Fizeau à la rue d'Alésia
	M4	3	250	de la rue d'Alésia à la rue de la Procession
	M5	3	100	de la rue de la Procession au début de la section couverte (entrée en gare)
RER C (branche Ouest)	C1	4	30	de la limite communale à l'entrée de la station Pont du Garigliano, hors section couverte sous le boulevard périphérique
	C2	4	30	de la sortie de la station Pont du Garigliano au début de la section couverte (entrée de la station Champs de Mars)
RER C (branche Centre)	C3	4	30	sections découvertes le long du quai Saint-Bernard
RER C (branche Nord)	C4	5	10	de la fin de la section couverte à la sortie de la station Av. du Président Kennedy jusqu'à l'entrée de la section couverte à l'entrée de la station Champs de Mars
Gare d'Austerlitz	A1	2	250	de la limite communale au droit de l'avenue Boutroux
	A2	2	250	de l'avenue Boutroux au boulevard du Général Jean Simon
	A3	2	250	du boulevard du Général Jean Simon à l'entrée de la section couverte (au niveau de la rue Julie Daubié)
	A4	2	250	de la sortie de la section couverte à la rue Raymond Aron
	A5	3	100	de la rue Raymond Aron au début de la section couverte (entrée en gare)
Gare de Lyon	L1	2	250	de la limite communale au boulevard Poniatowski
	L2	2	250	du boulevard Poniatowski à la voie H/12
	L3	2	250	de la voie H/12 à la rue Proudhon
	L4	2	250	de la rue Proudhon au début de la section couverte (entrée en gare)

Faisceaux	Tronçons	Classement sonore	Largeur (en mètres)	Voies matérialisant les limites des tronçons
Gare de l'Est	E1	2	250	de la limite communale à la rue Raymond Radiguet
	E2	2	250	de la rue Raymond Radiguet à la rue du Département
	E3	2	250	de la rue du Département au boulevard de la Chapelle
	E4	4	30	du boulevard de la Chapelle à la rue Demarquay, hors section couverte au niveau de la place Jan Karski
	E5	4	30	de la rue Demarquay au début de la section couverte (entrée en gare)
Raccordement Porte de La Chapelle (en projet)	P1	3	100	de la limite communale à la jonction avec le faisceau gare de l'Est, hors sections couvertes
Gare du Nord	N1	2	250	de la limite communale à l'impasse de la Chapelle
	N2	2	250	de l'impasse de la Chapelle à l'impasse du Curé
	N3	2	250	de l'impasse du Curé à la rue Doudeauville
	N4	2	250	de la rue Doudeauville au boulevard de la Chapelle
	N5	3	100	du boulevard de la Chapelle au début de la section couverte (entrée en gare)
Gare Saint-Lazare	S1	2	250	de la limite communale au boulevard Berthier
	S2	2	250	du boulevard Berthier à la rue Cardinet
	S3	3	100	de la rue Cardinet au boulevard des Batignolles
	S4	3	100	du boulevard des Batignolles au début de la section couverte (place de l'Europe - Simone Veil)
	S5	3	100	de la fin de la section couverte au niveau de la place de l'Europe - Simone Veil jusqu'au début de la section couverte (entrée en gare)

Tableau annexé à l'arrêté du 27 août 2021

CLASSEMENT SONORE 2020 DES LIGNES SNCF DANS LE DÉPARTEMENT DE PARIS



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

Unité départementale de Paris  
Service aménagement durable et connaissance des territoires  
Pôle études et connaissance des territoires



**RÉSUMÉ NON TECHNIQUE RELATIF À L'ÉDITION  
DES CARTES DE BRUIT DE TYPE B DES LIGNES DE LA SNCF  
POUR LE DÉPARTEMENT DE PARIS**  
Révision 2020

Les cartes de bruit de type B représentent les «secteurs affectés par le bruit» définis par les articles L.571-10 et R.571-32 à 43 du code de l'environnement.

Elles concernent les infrastructures ferroviaires parisiennes dont le trafic journalier actuel ou projeté est d'au moins 45 trains par jour.

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante.

La largeur d'un secteur affecté par le bruit à compter de la limite de l'infrastructure (rail extérieur du faisceau ferroviaire) est fonction du classement du tronçon considéré.

Le tableau ci-après, issu de l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit, modifié par arrêté du 23 juillet 2013, précise les niveaux sonores de référence pour chaque catégorie et la largeur des secteurs affectés par le bruit correspondants.



**Catégories du classement sonore pour les lignes ferroviaires conventionnelles**

Niveau sonore de référence $L_{Aeq}$ (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence $L_{Aeq}$ (22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 84$	$L > 79$	1	$d = 300$ m
$79 < L \leq 84$	$74 < L \leq 79$	2	$d = 250$ m
$73 < L \leq 79$	$68 < L \leq 74$	3	$d = 100$ m
$68 < L \leq 73$	$63 < L \leq 68$	4	$d = 30$ m
$63 < L \leq 68$	$58 < L \leq 63$	5	$d = 10$ m

Le précédent classement sonore avait été approuvé par arrêté préfectoral du 15 novembre 2000. Il se basait sur des hypothèses projetées à 20 ans.

Il était donc nécessaire de l'actualiser au regard des évolutions que le réseau ferré a connu au cours des deux dernières décennies ou qui sont prévues pour les années à venir (création du CDG Express, couverture de certaines sections, évolution des vitesses, des volumes de trafic, des matériels roulants et du type d'armement des voies ferrées...).

Les niveaux sonores de référence ont été recalculés par SNCF Réseau sur la base d'une nouvelle segmentation du réseau en tronçons homogènes du

point de vue de la vitesse maximale, du trafic et de la largeur d'infrastructure (cf. annexe : *Révision du classement sonore des voies ferrées - Rapport de synthèse pour le département 75*).

SNCF Réseau en a déduit une proposition de classement sonore, qui a été transmise aux services de l'État en octobre 2019. Ce projet a fait l'objet de plusieurs amendements préalablement à son approbation, comme explicité ci-après.



**CONSOLIDATION DU PROJET DE CLASSEMENT SONORE**

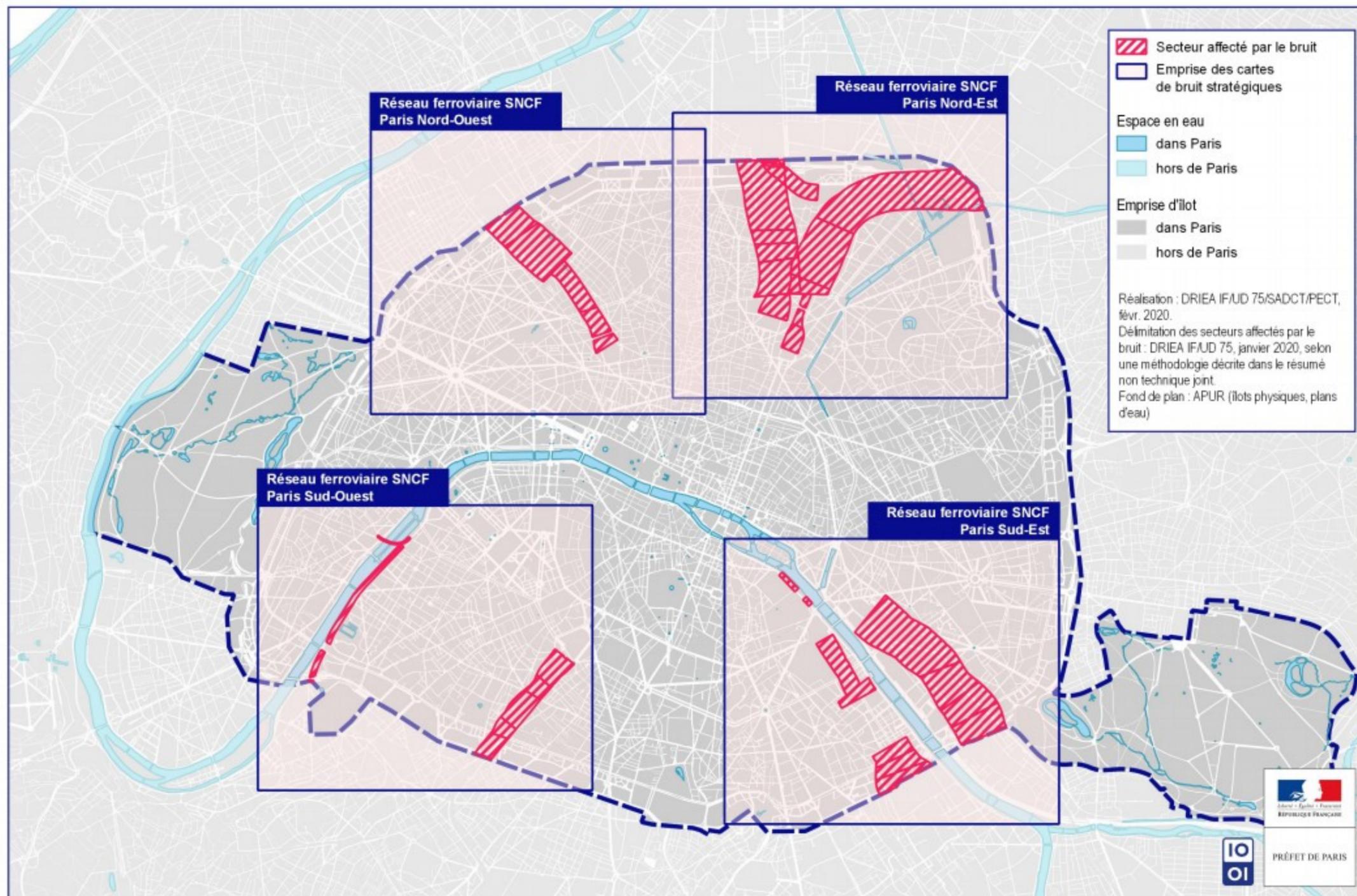
**A. CLARIFICATION DES LIMITES DES TRONÇONS**

Les limites des tronçons livrés par SNCF Réseau sous la forme de données géographiques ont été ajustées de manière à être cohérentes avec les limites communales et coïncider avec

des repères physiques aisément identifiables (généralement des voies) tels que mentionnés dans le tableau ci-après :

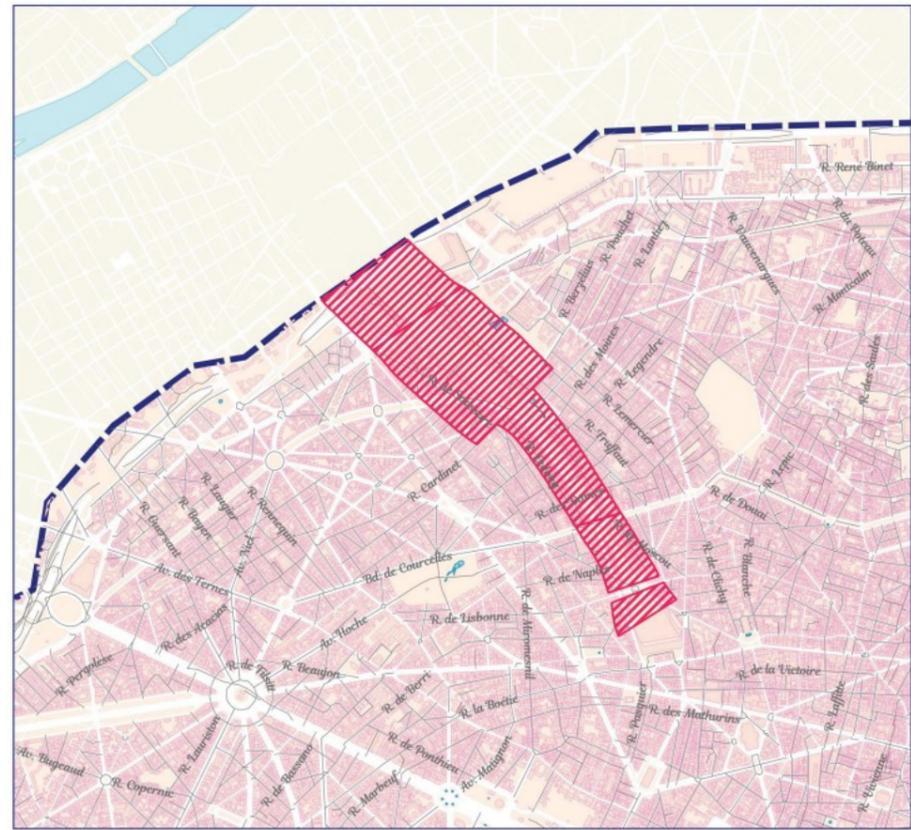
Faisceau	N° du tronçon	Définition du tronçon
Gare Montparnasse - Vaugirard	M1	de la limite communale au boulevard Lefebvre
	M2	du boulevard Lefebvre à la rue Fizeau
	M3	de la rue Fizeau à la rue d'Alésia
	M4	de la rue d'Alésia à la rue de la Procession
	M5	de la rue de la Procession au début de la section couverte (entrée en gare)
RER C (branche Ouest)	C1	de la limite communale à l'entrée de la station Pont du Garigliano, hors section couverte sous le boulevard périphérique
	C2	de la sortie de la station Pont du Garigliano au début de la section couverte (entrée de la station Champs de Mars)
RER C (branche Centre)	C3	sections découvertes le long du quai Saint-Bernard
RER C (branche Nord)	C4	de la fin de la section couverte à la sortie de la station Av. du Président Kennedy jusqu'à l'entrée de la section couverte à l'entrée de la station Champs de Mars
Gare d'Austerlitz	A1	de la limite communale au droit de l'avenue Boutroux
	A2	de l'avenue Boutroux au boulevard du Général Jean Simon
	A3	du boulevard du Général Jean Simon à l'entrée de la section couverte (au niveau de la rue Julie Daubié)
	A4	de la sortie de la section couverte à la rue Raymond Aron
	A5	de la rue Raymond Aron au début de la section couverte (entrée en gare)
Gare de Lyon	L1	de la limite communale au boulevard Poniatowski
	L2	du boulevard Poniatowski à la voie H/12
	L3	de la voie H/12 à la rue Proudhon
	L4	de la rue Proudhon au début de la section couverte (entrée en gare)
Gare de l'Est	E1	de la limite communale à la rue Raymond Radiguet
	E2	de la rue Raymond Radiguet à la rue du Département
	E3	de la rue du Département au boulevard de la Chapelle
	E4	du boulevard de la Chapelle à la rue Demarquay, hors section couverte au niveau de la place Jan Karski
	E5	de la rue Demarquay au début de la section couverte (entrée en gare)
Raccordement Porte de La Chapelle (en projet)	P1	de la limite communale à la jonction avec le faisceau gare de l'Est, hors sections couvertes
Gare du Nord	N1	de la limite communale à l'impasse de la Chapelle
	N2	de l'impasse de la Chapelle à l'impasse du Curé
	N3	de l'impasse du Curé à la rue Doudeauville
	N4	de la rue Doudeauville au boulevard de la Chapelle
	N5	du boulevard de la Chapelle au début de la section couverte (entrée en gare)
Gare Saint-Lazare	S1	de la limite communale au boulevard Berthier
	S2	du boulevard Berthier à la rue Cardinet
	S3	de la rue Cardinet au boulevard des Batignolles
	S4	du boulevard des Batignolles au début de la section couverte (place de l'Europe-Simone Veil)
	S5	de la fin de la section couverte au niveau de la place de l'Europe-Simone Veil jusqu'au début de la section couverte (entrée en gare)

EMPRISE DES CARTES DE BRUIT DE TYPE B DES LIGNES SNCF DANS LE DÉPARTEMENT DE PARIS



RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Réseau ferroviaire SNCF Paris Nord-Ouest **CARTES DE BRUIT DE TYPE B DES LIGNES SNCF DE PARIS**



0 500 1000 m

Nord



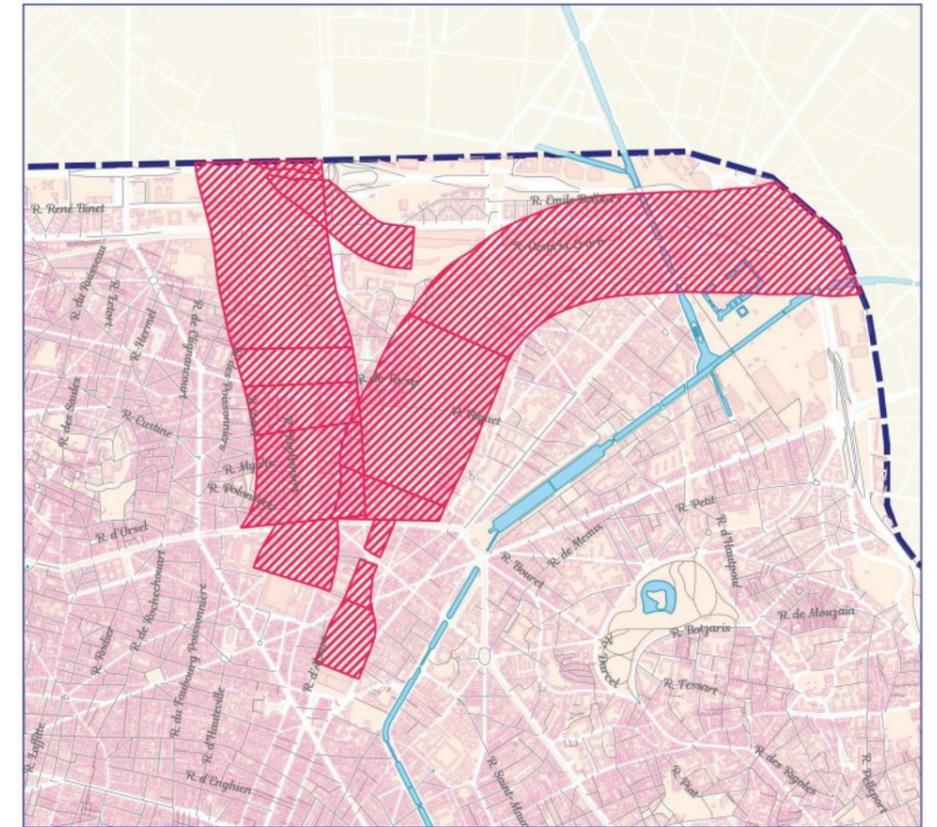
Les cartes de bruit de type B représentent les "secteurs affectés par le bruit" définis par les articles L571-10, R. 571-32 à 43 du code de l'environnement. Ces secteurs sont délimités à partir du classement sonore en vigueur, mis à jour en 2021 pour les lignes SNCF du département de Paris. Ils correspondent à des bandes de part et d'autre de l'infrastructure concernée, dont la largeur dépend du classement affecté à la voie.

Délimitation des secteurs affectés par le bruit : DRIEA IF/UD 75, janvier 2020, selon une méthodologie décrite dans le résumé non technique joint.

Cartographie : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 27 févr. 2020. Échelle du format A4 : 1 : 25000.  
Fond de plan (îlots physiques, plans d'eau, emprise bâtie Paris, commune) : données de référence APUR, disponibles sur [opendata.apur.org](http://opendata.apur.org) sous licence ODbL - Voies : Ville de Paris, données disponibles sur [opendata.paris.fr](http://opendata.paris.fr) sous licence ODbL.

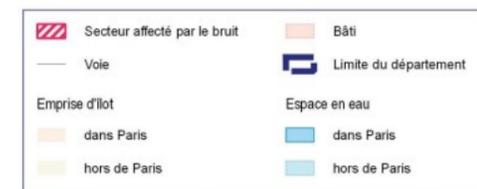


Réseau ferroviaire SNCF Paris Nord-Est **CARTES DE BRUIT DE TYPE B DES LIGNES SNCF DE PARIS**



0 500 1000 m

Nord



Les cartes de bruit de type B représentent les "secteurs affectés par le bruit" définis par les articles L571-10, R. 571-32 à 43 du code de l'environnement. Ces secteurs sont délimités à partir du classement sonore en vigueur, mis à jour en 2021 pour les lignes SNCF du département de Paris. Ils correspondent à des bandes de part et d'autre de l'infrastructure concernée, dont la largeur dépend du classement affecté à la voie.

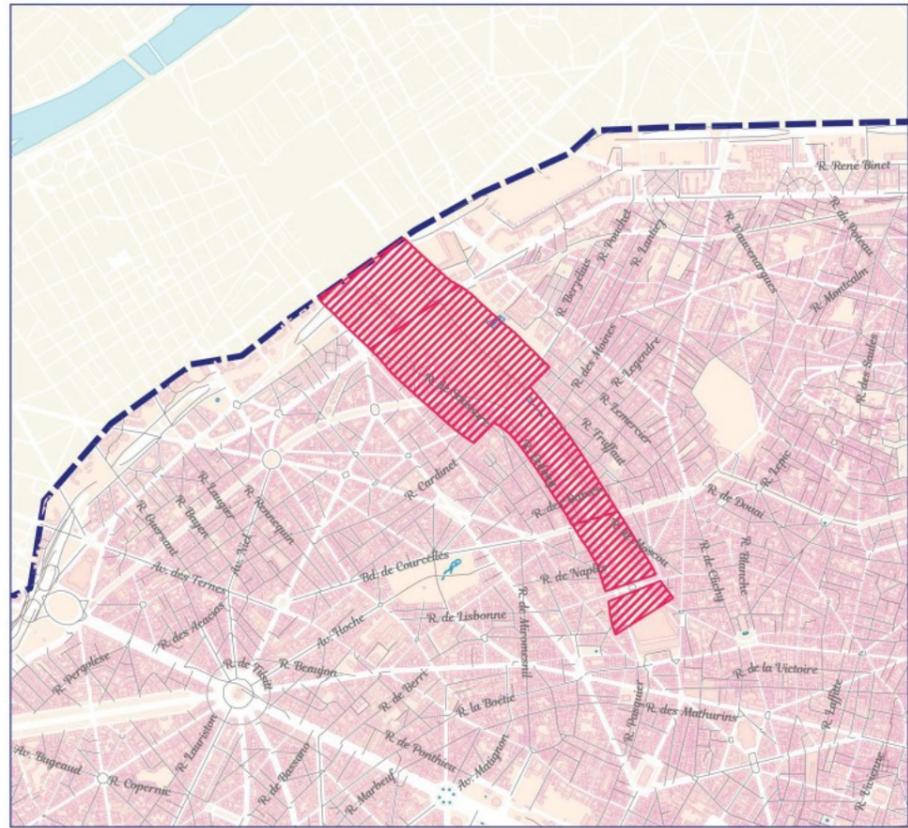
Délimitation des secteurs affectés par le bruit : DRIEA IF/UD 75, janvier 2020, selon une méthodologie décrite dans le résumé non technique joint.

Cartographie : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 27 févr. 2020. Échelle du format A4 : 1 : 25000.  
Fond de plan (îlots physiques, plans d'eau, emprise bâtie Paris, commune) : données de référence APUR, disponibles sur [opendata.apur.org](http://opendata.apur.org) sous licence ODbL - Voies : Ville de Paris, données disponibles sur [opendata.paris.fr](http://opendata.paris.fr) sous licence ODbL.



RECENSEMENT, CLASSEMENT ACOUSTIQUE ET SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

Réseau ferroviaire SNCF Paris Nord-Ouest **CARTES DE BRUIT DE TYPE B DES LIGNES SNCF DE PARIS**



0 500 1000 m

Nord

	Secteur affecté par le bruit		Bâti
	Voie		Limite du département
	Emprise d'îlot		Espace en eau
	dans Paris		dans Paris
	hors de Paris		hors de Paris

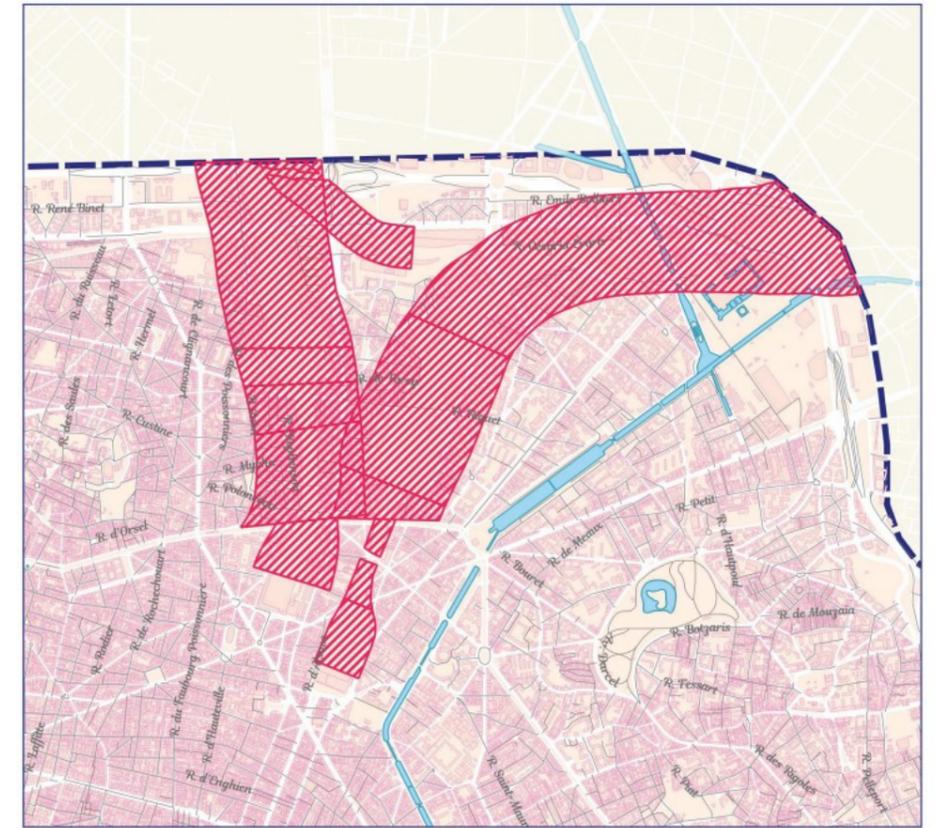
Les cartes de bruit de type B représentent les "secteurs affectés par le bruit" définis par les articles L571-10, R. 571-32 à 43 du code de l'environnement. Ces secteurs sont délimités à partir du classement sonore en vigueur, mis à jour en 2021 pour les lignes SNCF du département de Paris. Ils correspondent à des bandes de part et d'autre de l'infrastructure concernée, dont la largeur dépend du classement affecté à la voie.

Délimitation des secteurs affectés par le bruit : DRIEA IF/UD 75, janvier 2020, selon une méthodologie décrite dans le résumé non technique joint.

Cartographie : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 27 févr. 2020. Échelle du format A4 : 1 : 25000.  
Fond de plan (îlots physiques, plans d'eau, emprise bâtie Paris, commune) : données de référence APUR, disponibles sur [opendata.apur.org](https://opendata.apur.org) sous licence ODbL - Voies : Ville de Paris, données disponibles sur [opendata.paris.fr](https://opendata.paris.fr) sous licence ODbL.



Réseau ferroviaire SNCF Paris Nord-Est **CARTES DE BRUIT DE TYPE B DES LIGNES SNCF DE PARIS**



0 500 1000 m

Nord

	Secteur affecté par le bruit		Bâti
	Voie		Limite du département
	Emprise d'îlot		Espace en eau
	dans Paris		dans Paris
	hors de Paris		hors de Paris

Les cartes de bruit de type B représentent les "secteurs affectés par le bruit" définis par les articles L571-10, R. 571-32 à 43 du code de l'environnement. Ces secteurs sont délimités à partir du classement sonore en vigueur, mis à jour en 2021 pour les lignes SNCF du département de Paris. Ils correspondent à des bandes de part et d'autre de l'infrastructure concernée, dont la largeur dépend du classement affecté à la voie.

Délimitation des secteurs affectés par le bruit : DRIEA IF/UD 75, janvier 2020, selon une méthodologie décrite dans le résumé non technique joint.

Cartographie : DRIEA IF/UD 75/SADCT/PECT, 27 févr. 2020. Échelle du format A4 : 1 : 25000.  
Fond de plan (îlots physiques, plans d'eau, emprise bâtie Paris, commune) : données de référence APUR, disponibles sur [opendata.apur.org](https://opendata.apur.org) sous licence ODbL - Voies : Ville de Paris, données disponibles sur [opendata.paris.fr](https://opendata.paris.fr) sous licence ODbL.

